PARIS

CONSTRUCTION DE LA BANLIEUE

LES ANNÉES 70 À CRÉTEIL

CRETEIL

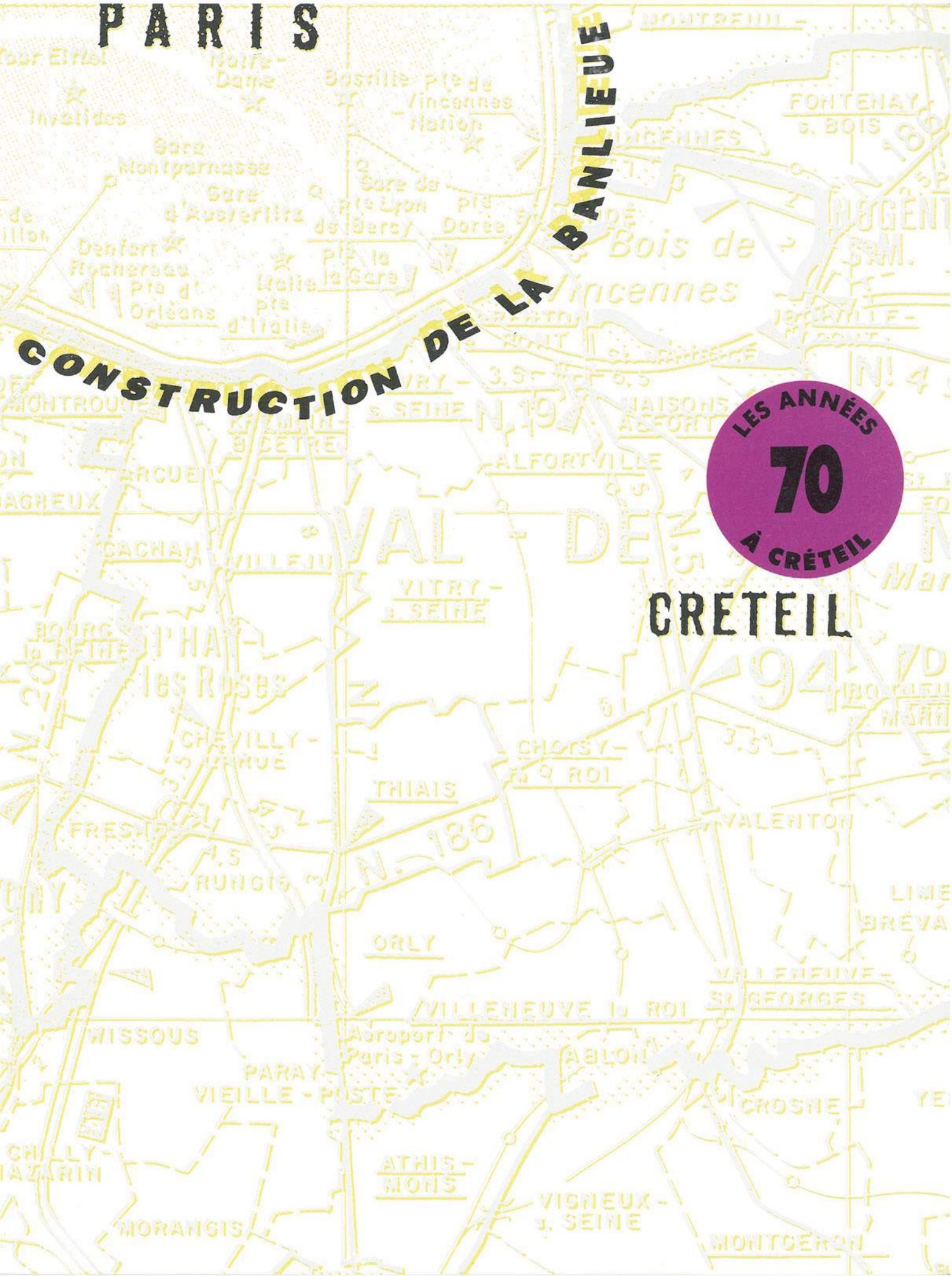

POUR MONSIEUR
CRÈME DE TOILETTE
DOBIN
CADOLLE
PARIS
1258

Trois époques, trois communes du Val-de-Marne, trois styles d'environnement pour tenter de représenter et d'expliquer le processus de fabrication de la banlieue.
Sous le thème générique "Construction de la banlieue" le Caue du Val-de-Marne (94) — Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement — présente trois expositions "Maisons-Alfort, années 30 et modernité", "Les années 60 à Fresnes", "Les années 70 à Créteil".
Ces expositions portent trois regards particuliers sur des phénomènes urbains propres à chaque commune. Elles montrent à chacun de leurs habitants quels étaient les enjeux, les aspirations de l'époque qui ont conduit à modeler leur environnement présent ou à construire tel ou tel bâtiment.
A voir dans des décors inédits, trois villes phares dans l'histoire du Val-de-Marne — l'architecture de brique reconnue, représentative d'une modernité naissante à Maisons-Alfort, les cuisines standards et duplex des grands ensembles de Fresnes, les équipements multiples de la "ville nouvelle privée" de Créteil Préfecture — mais aussi des évolutions, des innovations, des erreurs. Comment, des enthousiasmes de départ, est-on arrivé à des réalités banalisées par l'évolution incertaine d'un environnement urbain, à des intérêts émoussés?
C'est à travers l'architecture que cette manifestation s'engage dans cette vaste réflexion. Caue 94

INTRODUCTION

A la fin des années 60, une commune de la banlieue sud-est de Paris, Créteil, se lance, sous l'impulsion de son maire le général Billotte et avec le soutien financier de la Compagnie bancaire, dans une aventure originale. La réalisation de la première tranche de la Zup du Nouveau Créteil (1968-1974) n'est en effet plus celle d'un grand ensemble ; mais ce n'est pas non plus une "ville nouvelle".
Des architectures fort diverses s'y côtoient, liées (séparées) par des circulations automobiles et piétonnes fort abondantes, noyées dans une riche verdure. Les superstructures — près de 6 000 logements et leurs équipements de proximité, les équipements "lourds" qui constituent l'ossature de la cité administrative du chef-lieu du nouveau département du Val-de-Marne — sont réalisées en un temps record. Le tout forme un véritable condensé des idéologies architecturales et urbanistiques de l'époque.
Un recueil de citations des principaux protagonistes de cette épopée immobilière rappelle le contexte conceptuel et idéologique de l'opération. Les caractéristiques souvent inédites de celle-ci sont ensuite dégagées. Après un aparté sur les projets (non aboutis) de coloration de la ville, quelques réalisations remarquables sont présentées. Enfin, Jacques Lucan évoque de manière plus générale l'architecture des années 70 en France. GMJ

Les années 30
à
Maisons-Alfort

Introduction p. 1

Petite anthologie ou la parole est aux acteurs de l'histoire p. 4

Les débuts du nouveau Créteil: une expérience d'urbanisme inédite p. 8
Guillemette Morel Journel

La cité polychrome n'aura pas lieu p. 14
Guillemette Morel Journel

Le quartier du palais p. 17

Le quartier Préfecture
L'Orme Saint Siméon
La Croix des Mèches p. 18

La Haye aux Moines
La Lévrière
Le Montaigut p. 19

Equipements commerciaux
Préfecture
Palais de Justice p. 20

Hôtel de ville
La Pernoderie p. 21

Les années 70 : une période de transition p. 22
Jacques Lucan

Les années 60
à
Fresnes

LES ANNEES 70
A CRETEIL

PETITE ANTHOLOGIE, OU LA PAROLE EST AUX ACTEURS DE L'HISTOIRE

"Sur près de 600 hectares nouveaux, prolongements d'un village enraciné en Ile-de-France et déjà aimé de Victor Hugo et de Cézanne, une ville surgie d'une volonté rationnelle s'élance fougueusement sous nos yeux, s'élève et se structure, conforme au dessein qui l'a enfantée. Créteil : bientôt 120 000 habitants. Antidote aux cités saturées de béton lésinant sur l'espace, Créteil fournit ainsi la preuve que ce siècle, facilement accusé de manque d'imagination, est capable de prodiguer les ordonnances, les ampleurs et les chlorophylles des villes où l'homme se rassure de dimensions familières, et respire."

P. Billotte, *plaquette publicitaire Semaec*, 1975.

Le "Nouveau Créteil" est une expérience originale, de par son ampleur et sa rapidité d'exécution, mais aussi de par son financement privé, qui lui donne son caractère d'opération immobilière à rentabiliser. Aussi — et c'est là un phénomène nouveau qui atteste de sa modernité et de son aspect pionnier — le Nouveau Créteil est une entreprise très abondamment médiatisée pour l'époque : plaquettes publicitaires ou "documents d'information" de la Semaec, brochures promotionnelles réalisées par les maîtres d'ouvrage des différentes opérations, bulletins municipaux, mais aussi articles ou numéros spéciaux dans la presse (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ; locale ou nationale, voire étrangère ; spécialisée ou grand public, de la *Maison de Marie-Claire* à *l'Express* en passant par le *Courrier du Val de Marne*, *Jours de France* ou *Techniques et Architecture* et *France Soir*...)...les témoignages ne manquent pas.

Le florilège qui suit, organisé sous la forme d'une interview fictive, rassemble des extraits des nombreuses déclarations effectuées à chaud par les principaux protagonistes de cette aventure ; il permet de retranscrire le climat idéologique de libéralisme confiant et de certitude dans les valeurs de la modernité et l'"humanisme" qui ont baigné les années de conception de la nouvelle ville.

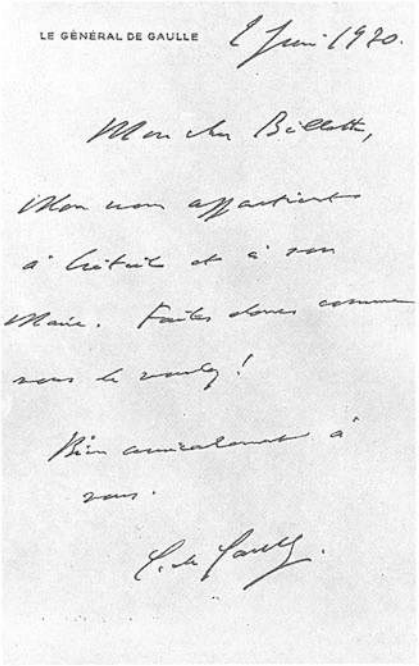
LE GÉNÉRAL DE GAULLE

Lettre du Général de Gaulle envoyée à M. Pierre Billotte lors de l'inauguration de l'avenue du Général de Gaulle à Créteil. *Demain Créteil* n°1, novembre 1970, p.3

— Et d'abord, pourquoi avoir voulu faire le Nouveau Créteil ?

— Il y avait toutes sortes de raisons locales. Il pouvait en outre être intéressant d'y effectuer une recherche d'urbanisme et d'humanisme, de voir si l'on pouvait considérer Créteil et ce que l'on pouvait y faire comme un microcosme de la société de participation. J'ai toujours pensé que la politique était une science expérimentale et pas du tout théorique, et qu'il était bon de voir, à une échelle suffisante pour permettre l'extrapolation, ce que donneraient les idées de participation dans la constitution d'une cité.

P.Billotte, "Un maire très têtu", *Architectes*, août 1976.

— Le Nouveau Créteil est né d'une idée que j'ai eue un jour à Versailles en me promenant en compagnie du Général de Gaulle. La veille, Léopold Senghor avait comparé celui-ci, dans un discours, à Napoléon et à Louis XIV. "— Je ne suis pas Napoléon, je n'ai pas fait Austerlitz. Je ne suis pas Louis XIV, je n'ai pas fait Versailles. — Non seulement vous n'avez pas fait Versailles, mais vous avez laissé se construire des horreurs architecturales dans toute la France. Si vous m'appuyez, je peux tenter de construire une vraie ville à Créteil. Il y a huit cents hectares d'espaces libres. C'est le seul endroit de la banlieue parisienne où l'on peut tenter cela. — Et bien, essayez !" C'est sur la base de ces trois petits mots que je me suis lancé dans cette opération. (...) Au fond, nous nous sommes dit : l'endroit est impossible, la chose est difficile, mais si nous nous attaquons vraiment au problème nous parviendrons peut-être à faire un exemple. Et aujourd'hui, Créteil est la seule ville au monde où les enfants, dès l'âge de deux ans et demi, vont à l'école maternelle. Ils apprennent à être propres et à parler français. Et ils influencent leurs parents.

Id, "Une réussite hors des sentiers battus", supplément "Nouveau Créteil" *à Entreprise*, n°890, 1972.

— Lorsque le Nouveau Créteil sera terminé, la Compagnie Bancaire aura contribué à prouver qu'entre les opérations purement d'Etat et les opérations purement privées, il y a place pour des opérations où le public et le privé collaborent.

Paul de Boisseson, directeur général de la Semaec, *ibid.*

— Pour nous, en effet, il s'agit de bâtir, à partir de quartiers disparates existants et sans lien entre eux, une nouvelle ville, bien équilibrée dans toutes ses compo-

santes et dotée d'une réelle unité. Il s'agit de lui donner une âme et un esprit, en quelques années au lieu de quelques siècles. Il s'agit de permettre l'épanouissement de l'homme nouveau, de l'homme du XXIe siècle, qui appartient à cette humanité nouvelle dont nous pressentons qu'elle est née le jour où des hommes ont marché, dansé et chanté sur la lune. Tout en évitant au maximum les nuisances des temps modernes, sur les plans de la culture, de l'enseignement, du logement, de l'emploi, du transport et du stationnement, des loisirs et des sports, de l'hygiène et de la santé, sur celui de la participation à la vie de la Cité, il semble que Créteil, qui sera bientôt une ville prospère, pourra donner à ses habitants les moyens de cet épanouissement et peut-être servir d'exemple.

Pierre Billotte, "Créteil hier et demain", *Demain Créteil*, n°1, novembre 1970, p.9 ; cette phrase très explicite sera citée à maintes reprises dans les documents produits par la ville ou la Semaec.

— Le Mont-Mesly a été un exemple de ce qu'il ne faut plus faire et le "nouveau Créteil" a pour but non seulement de concevoir une nouvelle ville en soi, mais de "guérir" le grand ensemble.

Pierre Dufau, architecte en chef du Nouveau Créteil, "Comment a été conçue la nouvelle cité", supplément à *Grand Paris Dimanche*, 14 janvier 1973, p.2.

— La conception de Créteil a été préalablement étudiée, non pas pour assumer une mission de structuration et d'urbanisme dans l'ensemble de l'agglomération parisienne à laquelle Créteil ne prétend pas, mais pour remplir, dans son proche environnement et en plein tissu d'une banlieue naguère déshéritée, un rôle qui est moins d'urbanisme que d'humanité. Ce rôle ? Tenter une expérience consistant à donner aux habitants une ville où ils se plairont et où ils trouveront le bonheur de vivre. Faire la preuve qu'avec d'autres méthodes que cette sorte de relégation pratiquée autrefois, on peut rendre au peuple qui peine, travaille et vit comme il peut, sa pleine dignité dans l'épanouissement de sa personne et de ses conditions de vie. C'est une ville pour l'avenir, une ville incarnant la société nouvelle à laquelle nous conduit l'ère post-industrielle, qu'il s'agit de bâtir.

Rémy Goussault, administrateur de la Semaec, "A Créteil, l'espérance...", *Demain Créteil*, n°5, décembre 1972, p.6.

— On comprend donc que vous avez chargé le Nouveau Créteil d'une valeur d'exemple, que vous avez voulu faire de cette opération le prototype de la ville du futur. Jacques de Fouchier, président de la Compagnie bancaire, rappelle du reste, lors d'une visite de Créteil le 16 octobre 1973 : "Nous désirions acquérir une expérience et pouvoir éventuellement la répéter." Mais comment cela se passe-t-il ? Quels sont les moyens mis en œuvre ?

P. Billotte & P. Dufau, pose de la première pierre, 7 octobre 1972.

— J'ai pris contact avec M. Jacques de Fouchier, président du conseil de surveillance de la Compagnie Bancaire, qui a bien voulu prendre des risques financiers très importants ; j'ai créé une société d'économie mixte, la Semaec dont, sous ma présidence, M. de Boisseson est le directeur. Nous avons beaucoup réfléchi et beaucoup travaillé. (...) En fin de compte, il n'y a pas de secret : peu d'hommes, mais responsables, avec une mentalité de "croisés". L'action d'abord, les formalités ensuite.

P. Billotte, "Pourquoi cette ville", *Grand Paris Dimanche*, *op. cit.*, p.1-2.

— 1. Associer étroitement capitaux publics et capitaux privés. La société mixte d'aménagement — méthode très classique — associe, ce qui est beaucoup plus rare de cette manière, des capitaux publics, ceux de la commune, majoritaires, et des capitaux privés, ceux de la Compagnie Bancaire pour 25%, ceux de la Caisse des Dépôts pour 16%, tandis que d'autres actionnaires sont associés à l'opération : Chambre de commerce de Paris, Chambre des métiers, l'Office central interprofessionnel du logement (O.C.I.L.) et le Groupement interprofessionnel des industries de Maisons-Alfort, Créteil et de la région sud-est de Paris (G.I.M.A.C.).

2. Cette ville doit être "moyenne", ni "grand ensemble amélioré", ni "métropole", et ainsi conserver une dimension humaine.

3. Elle doit être le chef-lieu du Val-de-Marne, c'est-à-dire offrir à 1 200 000 habitants (bientôt 1 million et demi) les structures qui leur manquaient et des équipements à la taille d'un département.

4. Le "nouveau Créteil" doit s'intégrer au vieux Créteil de manière à ce que l'ensemble forme une ville cohérente. Les liaisons, emplois, équipements scolaires, sportifs, commerciaux culturels, etc., doivent être conçus et implantés de manière à resserrer les liens entre trois éléments distincts : le vieux Créteil, le grand ensemble du Mont-Mesly et le nouveau Créteil.

5. De bonnes liaisons ferrées et routières avec Paris ne sont pas contradictoires avec la volonté d'autonomie de Créteil.

6. Il faut construire cette ville en dix à douze ans maximum, et qu'à l'échéance tout soit vraiment définitivement terminé. C'est-à-dire qu'il faut construire vite.

7. La mise en service de tous les équipements doit être simultanée à l'installation des habitants, et cela, quartier par quartier, tandis que la construction continue sur d'autres secteurs du chantier.

8. Les promoteurs et les architectes sont pleinement responsables, sous la coordination de l'architecte en chef, Pierre Dufau, de leurs créations et ils doivent être soutenus dans leur volonté d'innovation et d'expression.

9. Dans tous les domaines, les collaborateurs du "nouveau Créteil" devront être des gens de talent et d'imagination. Peu importe leur âge, leurs références ou leur plus ou moins grande notoriété. Ils doivent être des "hommes de foi".

10. Enfin, les effectifs de la société d'économie mixte doivent être les plus réduits possible afin d'éviter la dilution des responsabilités et la lourdeur d'une machine administrative (15 cadres, 40 personnes en tout).

Grâce à ces dix commandements, la Société a atteint dès le début un rendement impressionnant. C'était nécessaire car l'œuvre à entreprendre était colossale: construire plus d'un million de mètres carrés sur plusieurs centaines d'hectares, travailler sur des sous-sols difficiles, résoudre des problèmes administratifs et techniques inattendus. (...)

Rapidité d'action, mais aussi souplesse d'adaptation, méthodes de l'industrie pri-

vée, mais capitaux mixtes, la SEMAEC peut servir d'exemple à de nombreuses opérations futures d'urbanisme et l'on vient déjà étudier ses méthodes du Mexique et du Japon. On finit toujours par être prophète en son pays.
P. de Boisseson, "Le secret d'une réussite", publi-information, *Grand Paris Dimanche*, *op. cit.*, p.6.

— Le secret de tout cela c'est qu'il y a un "moteur politique", le général Billotte, et une parfaite entente, raisonnée, entre l'argent et la technique.
P. Dufau, *op. cit.*

— Alliance avec le privé, structure de décision légère, présence d'une figure politique de stature nationale susceptible de bousculer la réglementation : telles sont les prémisses de l'entreprise. Mais quelles sont les ambitions du "nouveau Créteil" et, plus précisément, quel en est le parti urbanistique ?

— La liberté. Il faut que l'homme vive librement dans un cadre qui lui permette de s'épanouir. Aujourd'hui cela signifie créer une cité où il se sente heureux. (...). Une ville pensée avant d'être construite. Notre architecte en chef, Pierre Dufau, aime à dire : "Notre équipe réfléchit avant d'agir et ensuite nous réalisons nos idées à une vitesse record... Nous pratiquons ainsi un urbanisme de réflexion, en nous dégageant des paralysies de l'urbanisme de réglementation." Grosso modo, chaque architecte a la charge, avec son tempérament propre, d'un quartier, et c'est pourquoi ces quartiers ne sont pas de simples "délimitations de zones de construction" mais... de vrais quartiers, avec leurs particularités et leur saveur.
P. Billotte, "Les hommes du temps présent. Maire de Créteil, il explique à Léon Zitrone comment il a fait de sa ville une cité de l'an 2 000 avec aussi un cœur et une âme", *Jours de France*, 6 février 1973, p.43 *sqq.*

— J'ai essayé d'appliquer des principes enfantins qui, malheureusement, n'étaient pas apparus tellement enfantins, puisque personne ne les avait définis. Je dis sommairement : "Il faut une liaison par le métro ; il faut de bonnes liaisons routières ; il nous faut des emplois, car, sinon, on ne fera pas une ville, mais un grand ensemble de plus. Quand nous serons assurés de tout cela, nous ferons des logements. Ainsi, vous le voyez, l'urbaniste a précédé l'architecte. Mais celui-ci doit tenter de faire que la ville soit "viable". Je ne dis pas qu'elle le sera ; je ne dis pas qu'elle sera belle, mais ce que je peux dire toutefois, c'est que ce sera réellement une ville. On n'a pas dit "les

logements sont indispensables, donc on fait des logements". On dit "les logements sont nécessaires, car des gens travaillant là souhaitent y vivre". Ce changement de raisonnement, ce fut une petite révolution ! Après cela, on applique les petites recettes de l'urbanisme... Par exemple : comment faire pour que la ville ne soit pas ennuyeuse... d'où une certaine diversité des quartiers. Comment faire pour que ce soit agréable à l'œil... d'où l'alternance de barres et de tours, de volumes s'imbriquant les uns dans les autres, de jeux de couleurs... On a décidé que l'architecte en chef animait et exaltait le talent des autres, et je vous assure qu'il y a des gens de très grande qualité qu'il faut découvrir ici ou ailleurs. Ici, on a donné à quelques-uns la possibilité de s'exprimer à l'intérieur de contextes précis. La ville devient un lieu d'intérêt commun, le lieu géométrique des besoins à satisfaire ou des services à rendre. En d'autres termes, je n'ai pas la prétention de faire un chef-d'œuvre au nouveau Créteil, je voudrais faire une chose intelligente. Espérons que la vie se mettra là-dedans et que les habitants y apporteront quelque chose."
P. Dufau, entretien avec Jean Aubert, *la Croix*, 21 février 1972.

— Ce qui a été voulu, c'est une ville complète, ordonnant les quartiers d'habitations autour d'un centre qui soit le vrai centre de la ville, le siège de la vie de toute la collectivité urbaine. (...) Les autres quartiers devront comporter des équipements administratifs, sociaux et commerciaux secondaires, ainsi que les écoles et institutions éducatives nécessaires. (...) Dans la création d'une ville nouvelle, un des écueils les plus graves est la monotonie. La variété de l'architecture, des partis, aussi bien que l'ordonnance générale doit pallier cet inconvénient. Au lieu de grands blocs uniformes disséminés parmi les espaces verts et les jardins, les édifices, même ceux réservés à l'habitation, seront d'aspects différents les uns des autres.
R.Goussault, "L'aventure de Créteil, une ville moderne au service des hommes", *Demain Créteil*, n°1, *op. cit.*, p.13.
- Le danger des urbanistes est de rêver. Lorsqu'un urbaniste vous propose une ville sur une dalle, il faut savoir que la dalle coûtera 50 000 F du m2. La nouvelle ville doit être pensée avec le souci du possible. Certes, on peut redouter des pannes, des arrêts, des à-coups dans l'implantation des équipements. Ici, nous sommes parvenus à les étaler parce que nous avons un maire assez exceptionnel qui conduit son affaire comme la 2e DB. Pour faire une ville, il faut un moteur, et une équipe qui appréhende les choses avec une certaine simplicité

Publicité, supplément "*Nouveau Créteil*" à *Entreprise*, n°926 1973 p.17

et une certaine modestie. Il est alors possible de faire de l'urbanisme, mais pas de l'urbanisme "de revue". Personnellement, cela m'est égal. Je ne tiens pas à figurer au Larousse pour une étude fantastique, que l'on n'aura jamais réalisée parce qu'elle était trop chère. L'urbanisme, c'est ce que nous essayons de faire, de façon bonhomme, avec les moyens que nous avons, en sollicitant une participation active des habitants. Nous pouvons leur donner l'occasion d'être heureux, mais nous ne pouvons pas leur fabriquer leur bonheur."

P. Dufau, *la Construction moderne*, *op. cit.*, p.23.

— Objectif : une cité pour les travailleurs mais sans quartiers ouvriers. Pas de ségrégation. Un rapprochement systématique des ressources, des niveaux d'existence, des possibilités d'épanouissement et des styles de vie. Une coexistence quotidienne, dans le même environnement, entre personnes de toutes catégories, d'origines, de travail, de compétence et de qualification, de sexe et d'âge. En un mot, une évolution vers une intégration sociale conduisant à un nouveau modèle de vie humaine. Si les problèmes humains ont été abordés à Créteil avec moins d'improvisation et d'idées toutes faites, avec plus de respect du mystère de l'homme et de la société que ce qu'on est accoutumé de trouver ailleurs, c'est parce qu'on y a eu le souci de se référer aux apports des sciences humaines.

R. Goussault, *Demain Créteil*, n°6, 15 septembre 1973, p.1-3.

— Liberté, emploi, métro, réalisme, diversité architecturale et sociale, voilà des principes certes nobles, mais bien abstraits... Comment sont-ils appliqués concrètement ?

— Ici, nous construisons sur une décharge publique, qui conditionne de façon sensible le coût des immeubles, puisqu'il faut des fondations spéciales sur pieux. Nous sommes donc obligés d'avoir une densité de constructions importantes pour amortir ces dépenses supplémentaires. L'architecture de cette ville crée son propre site, au moins dans ses silhouettes, d'où un caractère minéralier. (...) Je pense que les gens ont horreur des espaces vagues. Je prends un immeuble et je le place sur une pelouse pelée, puis j'en prends un autre et je le place cent mètres plus loin sur une autre pelouse pelée avec trois arbustes : j'obtiens ce que j'appelle des espaces vagues. Nous ne voulons pas n'importe quelle verdure. La meilleure preuve en est que nous avons pris un paysagiste dont le rôle est d'avoir une vision globale de la coloration de cette ville par la verdure.

P. Dufau, *la Construction moderne*, *op. cit.* p.25.

— Nous avons vu que le site qui nous est offert ne constitue pas un cadeau. Aussi nous avons décidé d'en créer un de toutes pièces, complètement artificiel, et pour cause, en fabriquant d'abord un lac. Certaines sablières qui n'avaient pas encore reçu leur comptant d'ordures ont été réservées et sont en voie d'aménagement. Alors qu'on cherche d'habitude à gagner à tout prix des mètres carrés, nous avons décidé d'en perdre. C'est un sacrifice que nous faisons pour avoir un site architectural. Nous avons décidé que chaque architecte disposerait d'une grande liberté d'imagination dans son secteur, mais notre matière première essentielle reste des logements assez économiques. L'architecture ordonnancée et autoritaire, qui peut être sublime, est aussi très coûteuse. Ne disposant pas des moyens de faire une architecture de prestige, nous avons préféré chercher comment nous en passer. D'abord, nous avons rompu avec la fâcheuse habitude qui consiste à donner à un seul architecte le soin de dessiner tous les immeubles. Quel que soit le talent d'un homme de l'Art, il est pratiquement impossible qu'il se renouvelle suffisamment en si peu de temps sur des programmes de logements à peu près identiques. Nous avons décidé d'autre part que l'Architecte en Chef ne construirait que très peu de choses. Il n'y aura pas à Créteil de part du lion. Un architecte paysagiste de grand renom, Vitale, a étudié de son côté le plan général des espaces pouvant recevoir des plantations. Un peintre de réputation mondiale, Vasarely, a été chargé d'une coordination des effets colorés et de nombreux artistes sont appelés à collaborer à la mise en place des fontaines et du mobilier urbain même le plus modeste. (...) Les chemins réservés aux piétons sont nettement séparés de ceux réservés aux voitures grâce à un système de passerelles facilitant la pénétration d'îlot à îlot. Nous n'avons pas eu le désir de refaire la rue classique, quelles que soient les vertus millénaires de cet équipement urbain, car nous avons été forcés d'admettre que la rue traditionnelle, dans un cas de ce genre, a vécu. (...) L'architecture ne doit pas restreindre la liberté individuelle par des formes rigides ou brutales, l'homme de tous les jours ne pouvant s'épanouir que dans un certain désordre à l'image de sa complexité intérieure. L'autoritarisme en urbanisme, il me semble que c'est le mauvais risque absolu.

Id, "Le nouveau Créteil. Pourquoi ? Comment ?", *Demain Créteil* n°3, novembre 1971, p.7-8.

LES DEBUTS DU NOUVEAU CRETEIL: UNE EXPERIENCE D'URBANISME INEDITE

La première tranche de la Zup du Nouveau Créteil (1968-1974) est à plusieurs titres une expérience d'urbanisme originale dans le paysage français :
— historiquement, elle marque le passage de la logique des grands ensembles à celle des Zac. Elle est une des dernières grandes Zup et se construit en parallèle avec les tout débuts des "Villes nouvelles", à quoi elle s'apparente d'un point de vue quantitatif (à l'origine, la ville devait passer de 40 000 à 120 000 habitants en quinze ans);
— d'un point de vue politique, c'est la seule opération d'une telle envergure où le financement non public a cette importance : son appellation de "ville nouvelle privée" n'est pas usurpée. La rapidité de son exécution — pour ce début des années 70, alors que la fièvre reconstructrice des années 50 n'est plus de mise — et la relative simultanéité de réalisation des logements et des équipements, tant de transports qu'industriels, socio-éducatifs ou commerciaux, doit au demeurant sans doute beaucoup à une structure d'aménagement plus souple (une société d'économie mixte d'aménagement, la Semaec) que les établissements publics. Dès 1973, l'Indicateur Bertrand relevait la place prémonitoire qu'occupe le marketing dans la conception de la ville : "La conception urbanistique de Créteil s'est faite, pour la première fois à notre connaissance, sous la double égide d'un urbaniste — Pierre Dufau et son équipe — et d'un institut de marketing. Les responsables de la compagnie bancaire, qui se lançaient pour la première fois dans une opération de cette ampleur, ont en effet considéré que l'enjeu financier et politique était beaucoup trop important pour pouvoir se permettre certaines erreurs ou approximations commises par des établissements publics d'aménagement ou par des organismes para-publics bénéficiant de l'assistance de l'administration comme pour les zones d'urbanisation promues par les filiales de la Caisse des Dépôts. Le résultat est déjà assez concluant pour que l'on puisse parler de réussite : alors que certaines villes nouvelles piétinent et se heurtent à des difficultés sans nombre avec les élus locaux, alors que La Défense, qui bénéficie pourtant de l'appui sans limite du gouvernement, sort enfin péniblement de terre après quinze ans de gestation, Créteil a réussi en moins de quatre ans à prendre une avance considérable sur ses concurrentes, sans pourtant bénificier des avantages énormes qui sont attribués

aux villes nouvelles reconnues officiellement";
— formellement, le Nouveau Créteil semble d'une "innocence" toute moderne, plus marqué par les certitudes des années 60 que par les interrogations sur l'urbanité de l'après 68 : "Incontestablement, c'est moderne, avec toutes les insinuations péjoratives ou positives que chacun peut glisser sous ce mot. A Créteil, on est comme à l'aéroport d'Orly. C'est le nouveau monde. On peut ne pas l'apprécier, mais il existe", diagnostique avec justesse Pierre Dufau, vingt ans après, pour conclure le chapitre qu'il consacre à Créteil dans son autobiographie.

L'innocence de la modernité.

La nouvelle ville transcrit dans l'espace le libéralisme de son financement, la rationalité des contraintes d'infrastructures qui pèsent sur son site — et une adaptation toute roublarde à ces prémisse : "Le tronçonnement excessif de la première partie de la ville par les cheminements autoroutiers a au moins un avantage, celui de créer des quartiers unitaires de 500 à 1 000 logements, c'est-à-dire des commandes qui restent bien à l'échelle intellectuelle et pratique d'un excellent architecte et qui permettent de confier aux entrepreneurs des unités de chantiers suffisantes pour qu'ils amortissent convenablement leurs installations." ("Le Nouveau Créteil. Pourquoi ? Comment ?", *Demain Créteil*, n°3, novembre 1971, p.8).
Cette manière de naïveté dans le parti urbanistique et l'absence d'ambition "intellectuelle" pour la ville ont favorisé l'éclosion d'une architecture sans complexe. Peu en prise avec les débats formels du moment, elle fait en revanche figure de témoin privilégié d'une certaine production du bâti ; elle offre un bon reflet des aspirations d'une époque lorsqu'elles ne sont pas biaisées par les spéculations d'une avant-garde qui, pour être prémonitoire, n'en reste pas moins quantitativement marginale.
A cet égard, il est significatif que les réalisations du Nouveau Créteil n'occupent qu'une place assez mince dans les revues spécialisées et dans l'histoire de l'architecture : elles n'ont que rarement participé au débat urbanistique et architectural de leur époque, au contraire de celles de leurs petites sœurs des villes nouvelles. Ainsi, hormis le quartier de la Haye aux Moines, qui se nourrit d'une réflexion sur ce qui peut désormais fonder l'urbanité, l'opération prototype sur le thème de l'habitat intermédiaire des Pyramides du quartier de la Préfecture est la seule réalisation de la première tranche de la Zup qui fait vraiment écho aux recherches architecturales du moment. En effet, le plasticisme lyrique d'un Gérard Grandval reste une expérience très individuelle. L'aura médiatique des Choux, immense et unique pour l'époque, n'a jamais atteint les revues architecturales, mais plutôt la presse féminine ou grand public : l'événement du Nouveau Créteil est plus de société que d'architecture.
En outre, malgré l'insistance mise par ses décideurs sur le caractère expérimental de l'opération, le Nouveau Créteil n'a jamais été un banc d'essai de la nouvelle architecture. La densité au mètre carré bâti de Grand Prix de Rome et d'agences d'architecture "poids-lourds", de même que l'absence de tout concours (une procédure qui, depuis 68, tendait à se répandre, dans les nouvelles villes surtout), ne sont au demeurant pas neutres, qui révèlent les risques très calculés que prenaient les aménageurs : "Nous étions dans l'économie de marché, dans le monde libéral, ce qui réduisait notre liberté mais nous obligeait à plaire, donc à ne pas faire n'importe quoi", résumera cyniquement Pierre Dufau.

De l'extension du grand ensemble à la ville nouvelle.

Pour revenir brièvement sur l'histoire de l'opération, rappelons que, lorsque le général Billotte est élu en 1965 à la mairie de Créteil, la commune, qui compte

alors 40 000 habitants (répartis dans un village ancien et le grand ensemble du Mont Mesly) a déjà une partie de son territoire laissée vierge "zupée" (près de 600 hectares) ; en revanche, c'est une "extension du grand ensemble" qui est alors prévue. Pour répondre au destin plus prestigieux de chef-lieu du nouveau département du Val-de-Marne qu'il a obtenu pour sa ville et se conformer au statut de "pôle restructurateur de la banlieue sud-est" que le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sdau) de la Région parisienne lui a assigné en 1965, Billotte décide qu'un projet urbanistique beaucoup plus ambitieux doit être mené. C'est ainsi que Jean Fayeton est appelé pour concevoir un plan d'urbanisme et la Semaec fondée en 1966, afin d'assurer les moyens de l'affaire grâce au soutien financier de la Compagnie bancaire. Une note de présentation rédigée en mai 1967 fait état d'un zonage en cinq éléments : ville (260 hectares, densité prévue de 70 logements à l'hectare, objectif 10 000 habitants) ; lac (25 hectares) ; parc (245 hectares) ; voiries (180 hectares) ; zones d'activité (94 hectares). Du point de vue urbanistique, il est souligné que "la commune tient à éviter la juxtaposition de quartiers d'habitations traités dans le style désormais classique des grands ensembles et d'un centre administratif et commercial bien distinct et bénéficiant seul de l'agrément du plan d'eau. Sera évitée, en particulier, la dissémination de blocs élevés et uniformes au milieu d'espaces sans chaleur ; au contraire, des rues seront créées, orientant le cheminement, ainsi que des places réservant des vides dont l'ordonnance doit donner l'impression d'équilibre et d'espace. (...) La diversité sera recherchée dans plusieurs domaines: sociologiquement, il est dans l'intention d'attirer des populations diverses en âge, en niveau social et en activité économique et professionnelle. Il faudra éviter une ségrégation territoriale par trop systématique entre le logement, les loisirs et les activités économiques et professionnelles. Enfin, à cette diversité de fonctions doit correspondre une variété de l'architecture de détail sans faire obstacle à l'utilisation de procédés industriels de construction."

Malgré ces intentions pour le moins humanistes (et paraît-il pour les servir), le plan arrête un principe de circulations séparées et de constructions de type tours et barres sur une dalle à 6 m au-dessous du sol.

Jean Fayeton meurt prématurément début 1968. Suit une brève guerre de succession au cours de laquelle, entre autres postulants, Fernand Pouillon (encore et déjà) propose un projet de cité lacustre avec force canaux. C'est finalement Pierre Dufau, qui fut l'architecte en chef de la reconstruction d'Amiens et dirige alors une des plus grandes agences de France, qui est désigné.

D'un architecte en chef l'autre.

Dufau ne peut remettre en cause les principes arrêtés par son prédécesseur — lac, lourd schéma de voirie — et tend plutôt à prendre un profil bas, extrêmement libéral : chacun des quartiers déjà déterminés par les axes de circulation sera confié à un architecte choisi par le maître d'ouvrage preneur, après toutefois son approbation d'architecte en chef. Il entend considérer que ces deux parties — le promoteur et son maître d'œuvre — sont adultes et feront de leur mieux.

L'architecte de quartier travaille vite et librement (il n'y a pas de cahier des charges de prescriptions architecturales) — de son côté ; régulièrement, des réunions, paraît-il fort cordiales, sont l'occasion de confronter la maquette de son quartier avec celles de ses confrères. Le plan-masse final de la ville nouvelle est la résultante de la somme de ces contributions — seuls quelques détails de liaison inter-quartiers sont négociés entre les protagonistes.

Pierre Dufau résume bien cette situation, début 1969, lors de la présentation de l'opération à la Commission d'architecture et d'urbanisme du Fonds de développement économique et social (Fdes) : "La liberté du plan de Monsieur Jean Fayeton a été fortement contrainte par le passage d'une route nationale qui découpe la ville en quartiers très isolés et par le passage d'une conduite d'eau d'intérêt national, de très grand diamètre, au-dessus de laquelle il est, bien entendu, interdit de construire. L'idée force du Plan Fayeton était de profiter d'un avantage très rare dans la région parisienne : l'existence de 500 ha de terrains ayant servi à l'extraction de sable remblayés depuis plusieurs années et libres de toute construction, donc disponibles.

L'eau sous-jacente autorisait la création d'un lac sans aucune difficulté. Par la suite, l'administration départementale et la Ville de Créteil décidèrent de créer un Parc régional de l'autre côté du lac, en vis-à-vis de la zone à construire. Au pied du grand ensemble neuf de Mont Mesly, le Nouveau Créteil en est séparé par une future autoroute départementale et par le passage du métropolitain. Ces coupures ont conduit à établir des échangeurs assez nombreux de façon à raccorder la ville nouvelle à la ville ancienne. L'ensemble des propositions de Monsieur Fayeton a été conservé, les modifications portant sur des détails. Nous sommes partis de ce ferme point de vue que la cohérence en urbanisme est liée intimement à la simultanéité des réalisations : liaisons, équipement administratif, sources d'emplois, logement, tout doit être mené de front. Une ville doit vivre dès le départ, car il est prouvé qu'il est quasi impossible d'animer après coup un organisme incomplet.

La ville de Créteil, en devenant Préfecture, se voyait offrir une masse d'emplois tertiaires non négligeable. Nous avons tenu néanmoins à mettre en place deux zones industrielles. Le métro est aux approches du CHU. L'autoroute interdépartementale devrait également se réaliser à la fin du 6e Plan.

C'est pourquoi nous avons admis raisonnablement qu'il était nécessaire de lancer les six îlots d'habitation (5 000 logements) pour répondre au mouvement de population important qui se dessine. Désireux d'animer économiquement la nouvelle ville dès le départ, nous avons parallèlement cherché à l'animer esthétiquement, ce qui nous a conduit à régler de façon inhabituelle les rapports de l'Architecte en Chef et des Architectes d'opération. Un Architecte en Chef ayant volontiers la main lourde, notre méthode a été par réaction de laisser à l'architecte de chaque îlot une grande liberté de conception et de respecter l'autonomie de sa pensée, l'Architecte en Chef se réservant une coordination d'ensemble sans abdiquer sa mis-

sion de direction, mais en l'appliquant à chaque tempérament particulier sans chercher à brider des témoignages d'imagination fort divers et en laissant à chacun le soin de penser à la fois ses logements et ses équipements d'accompagnement. Un maximum d'équipements a donc été intégré dans les îlots, ce qui nous a conduit à des densités qui peuvent sembler fortes, mais qui nous ont permis d'autre part de conserver des espaces verts acceptables. Un très grand effort enfin a été fourni par tous pour faire disparaître les voitures dans des garages souterrains, malgré les difficultés que présente le terrain (nappe phréatique à 1,50 m du sol naturel). Finalement nous présentons un projet d'une très grande variété d'esprit et où nous avons cherché, par une certaine subtilité dans le choix des attitudes relatives, à donner du relief à un site actuellement plat comme la main. Cet esprit de liberté, nous le maintiendrons jusqu'au terme de l'opération. Ni Zup, ni zone, ni grand ensemble, ni tranche d'habitat, le Nouveau Créteil ambitionne d'être une vraie ville, complète dans ses fonctions, attrayante dans ses formes, cohérente dans ses équipements."

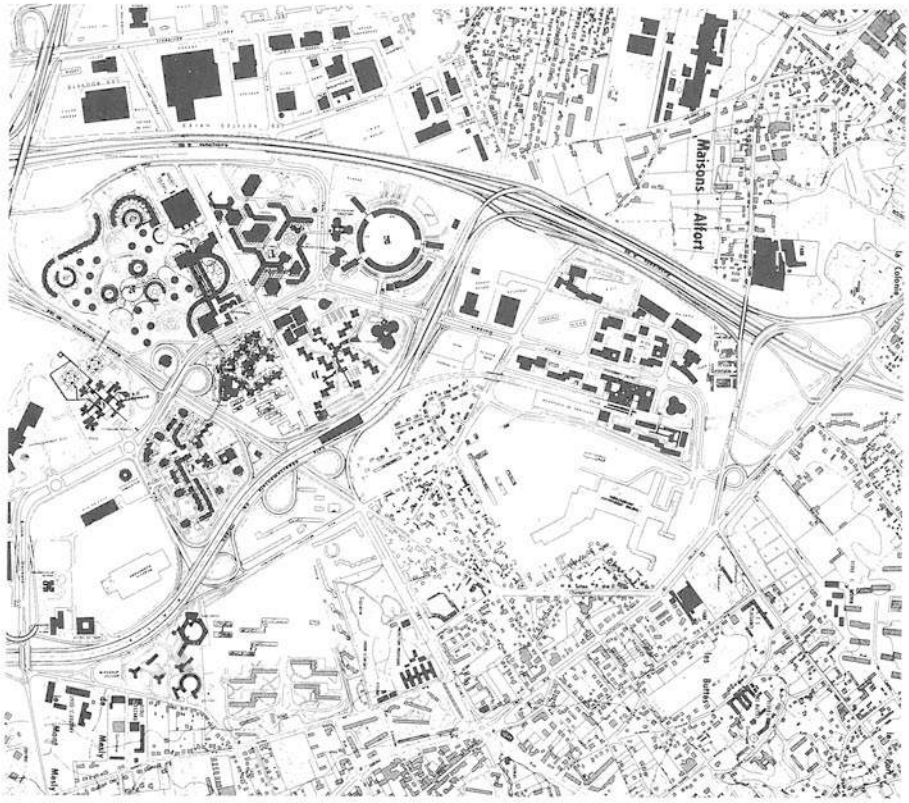

1ère tranche Zup du nouveau Créteil 1974

Ni Zup, ni zone, ni grand ensemble : une vraie ville.

On l'a vu, une part significative des investissements d'aménagement du Nouveau Créteil est dévolue aux infrastructures (terrassements, lac, voiries primaires et secondaires, échangeurs, chemins piétonniers, passerelles, parkings...). Ce sont près des deux tiers de 450 millions (bilan prévisionnel Fdes de 1972) qui sont partis en tuyaux et bitumes... et leur prégnance spatiale marque profondément le paysage de la ville : le plan-masse du Nouveau Créteil a vraiment un air de plat de nouilles autoroutières...

On l'a vu également, le Nouveau Créteil se veut une ville complète : les superstructures — activités (on escomptait la création de 25 000 emplois : industries, bureaux, commerces) ; équipements (administratifs, scolaires, sportifs, culturels); logements — sont réalisés en parallèle.

D'abord, les activités industrielles occupent en tout environ 100 hectares, soit près du quart de la superficie du Nouveau Créteil, hors lac et parc départemental. Elles sont réparties en cinq zones industrielles ; la plus importante est celle des Petites Haies (30 hectares en bordure de Maisons-Alfort). L'implantation la plus remarquable est celle de la société Pernod, qui se signale par une architecture audacieuse.

Les bureaux sont principalement regroupés dans le "Centre d'affaires de l'Echat" : ces 30 hectares situés en face du CHU abritent 200 000 m2 de bureaux. Cette manne est censée fournir à elle seule près de 20 000 emplois. Réalisée sous la houlette architecturale de Dufau, qui est alors un des spécialistes français de l'immeuble de bureaux, et pour le compte d'une bonne douzaine de promoteurs différents, elle n'a suscité aucune construction remarquable. L'ensemble est une accumulation de boîtes à chaussures régulièrement percées de fenêtres : ici on n'a pas fait preuve d'imagination, on a juxtaposé des produits standard éprouvés.

L'activité commerciale du Nouveau Créteil est phagocytée par un équipement poids-lourd : le centre commercial régional (CCR) "Créteil Soleil" est, lors de son inauguration fin 1974, le plus grand d'Europe. Il est l'élément clé de la nouvelle ville — en terme économique mais aussi d'animation sociale et de localisation. Son principe de conception est des plus classiques : deux grandes surfaces placées aux deux extrémités du centre font office de locomotives. Du point de vue urbanistique, ce mastodonte opaque parachève la catastrophe spatiale déjà bien amorcée par la voirie : fermeture totale des perspectives sur le lac, isolement consommé du Mont Mesly et des quartiers d'habitation vis-à-vis du "centre-ville", notamment de la dalle de l'hôtel de ville. Plus modestes sont les quelques antennes commerciales timidement implantées dans les différents quartiers : ainsi, la "rue commerçante bigarée" du centre du Palais et, plus cocasse, un projet de "rue chaude" animée de jour comme de nuit et longeant le lac.

Quand bien même les réalisations n'ont pas toujours suivi les ambitions, le Nouveau Créteil peut passer, pour l'époque, pour une ville "sur-équipée".

D'une part, le chef-lieu du Val-de-Marne accueille un programme important, à l'échelle du département : une cité administrative, dont on voulait qu'elle fût dispersée, "intégrée" dans la ville. La préfecture, composition horizontale (à laquelle répondent les verticales de l'hôtel de ville et des tours du Front du Lac) se taille la part du lion au bord du plan d'eau. Moins prégnants seront l'édifice des Archives départementales, le palais de justice, l'hôtel des Postes, la chambre de commerce, la Banque de France (dû à l'architecte Guy Lagneau, ce petit immeuble plot aux façades rigoureuses plaquées de marbre blanc souffre d'une localisation coincée entre d'autres réalisations bien moins intéressantes, mais plus imposantes, sur la dalle de l'hôtel de ville)... et les constructions continuent aujourd'hui. Côté enseignement, il ne faut pas oublier la "zone U" (pour université) : une première tranche de locaux est livrée dès la rentrée 70. Son architecture, pour le moins indigente, doit être jugée à l'aune d'un planning (de conception comme de réalisation) quasi surréaliste et d'un financement... Education nationale.

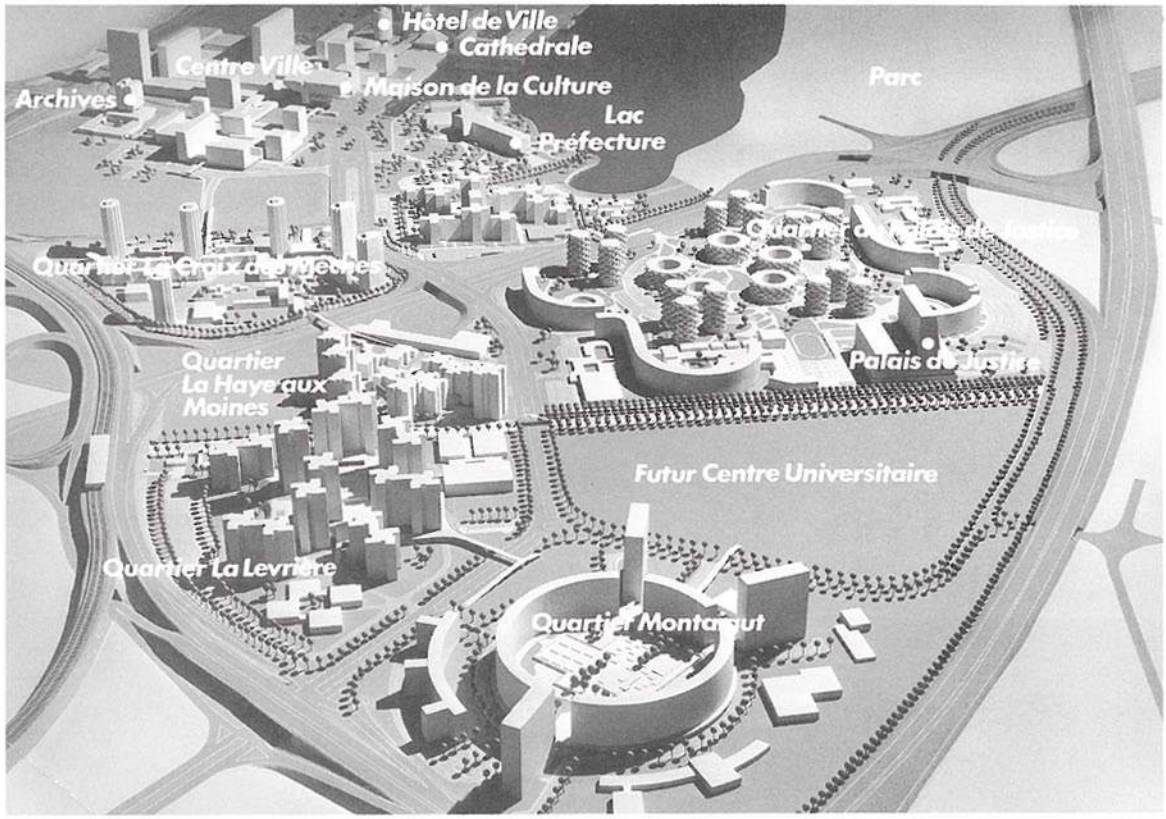

L'ensemble — des barres à R + 3 implantées selon une trame triangulaire sur une dalle béton - est entièrement réalisé à partir de dix éléments préfabriqués et trois types d'assemblage.

D'autre part, la ville nouvelle s'enorgueillit de deux réalisations de prestige qui sont symboliquement implantées à la limite du périmètre des opérations de la première tranche et de l'urbanisation future : l'hôtel de ville , jeu de cylindres dû à l'agence Dufau ; la maison de la culture, conçue par M. Faugeron. Cet édifice courbe massif et bas, comme perdu au bout de la dalle du centre-ville, semble formellement répondre plutôt mal à sa vocation d'ouverture sur la ville et de catalyseur d'animation.

Sur 13 000 m2 il rassemble néanmoins une efficace machine à culture (deux salles de spectacles, espaces d'exposition, services divers).

Enfin, les quartiers d'habitation de la Zup sont accompagnés rapidement d'équipements de proximité (scolaires, sportifs, sociaux). Dufau, qui se retranchait pourtant volontiers derrière un laisser-faire urbanistique extrêment libéral, revendiquait fortement de s'être battu pour que les architectes en charge des logements d'un quartier conçoivent et réalisent également les équipements de celui-ci. D'où une cohérence architecturale à cette échelle qui participe, à côté de la diversité, voire de l'absence d'unité, au niveau de la nouvelle ville, à la réussite urbanistique de celle-ci ; et ce n'est pas le seul de ses paradoxes : l'urbanisme, Dufau se plaisait à le dire, n'est pas une science exacte !

La première tranche du Nouveau Créteil comprend enfin six principaux quartiers de logements collectifs, poétiquement désignés par des lettres de B à G (plus tard, ils seront baptisés de noms d'anciens lieux-dits de la commune) ; ils sont présentés plus loin. Il convient de leur ajouter la zone A (centre-ville, 1 500 logements prévus sur 33,5 hectares, dont la réalisation, hormis le secteur nord de la Brèche, sera différée, et densifiée), et le petit secteur P, du côté du Mont Mesly.

Vingt ans après.

Finalement, il est fort délicat de porter, seulement deux décennies plus tard, un jugement sur une telle opération. D'une part, ces ilôts de verdure et de béton saucissonnés de voies rapides n'abritent pas de réalisations qui figureront au panthéon de l'histoire de l'architecture. D'autre part, le spectacle social et paysager qu'elle donne n'est certes pas celui d'une banlieue sinistre et sacrifiée. D'un point de vue historique, on peut relever ses caractéristiques très particulières : financement privé prépondérant, rapidité d'exécution, médiatisation inhabituelle (elle connut même un grand projet de télévision locale), test du marketing urbain alors naissant, relatif anachronisme de son parti formel, expérience alternative et unique à la procédure des villes nouvelles. Ces spécificités en font une sorte d'enclave de modernité innocente — n'est-il pas emblématique que c'est à Créteil que fut implanté le premier restaurant McDonald de France ? — à l'heure de l'avènement de la postmodernité.

Aussi, pour conclure, retrouvons la verve goguenarde et roublarde du vieux sage Dufau, qui plaide, vingt ans après, non coupable : "Un reproche où il y a du vrai : Créteil, c'est compliqué, on s'y perd. Mais c'est presque un compliment, on ne se perd pas dans la Stalinallee et la signalisation est une chose qui se rôde au cours des années. A notre crédit, nous n'avons pas gâché de terrain puisque, avant nous, il était inutilisé et que nous avons logé trente-cinq mille personnes sur une surface moindre que celle occupée par les dix mille Cristoliens de la ville ancienne." Et de dresser, plus sérieusement, ce bilan : "L'urbanisme et l'architecture livrent des produits non finis et beaucoup plus proches de la pomme de terre que du fer à repasser. J'entends par là qu'avec la pomme de terre, Bocuse fera un délice, et tel autre, un mate-faim. Avec le même logement, une famille fabriquera un foyer et du bonheur, telle autre, un taudis et du malheur. (...) La bonne réputation de l'architecte est entre les mains de ceux qui l'ont subi, et comment être sûr qu'ils seront équitables ? Ce qui jouera en notre faveur, ce sont les souvenirs d'enfance. On a reproché au nouveau Créteil de manquer de poésie,

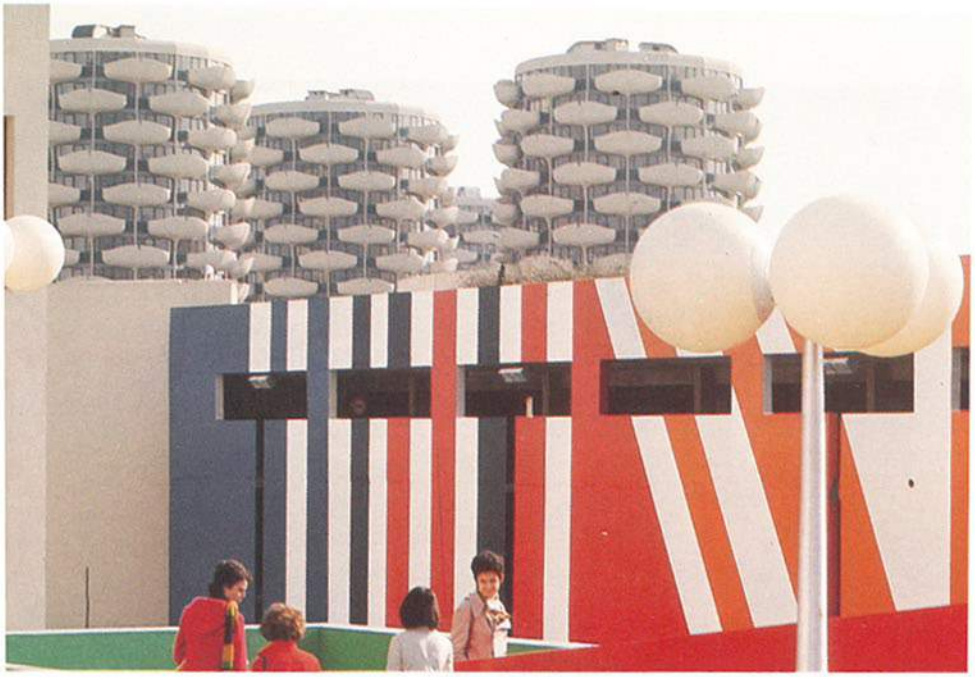

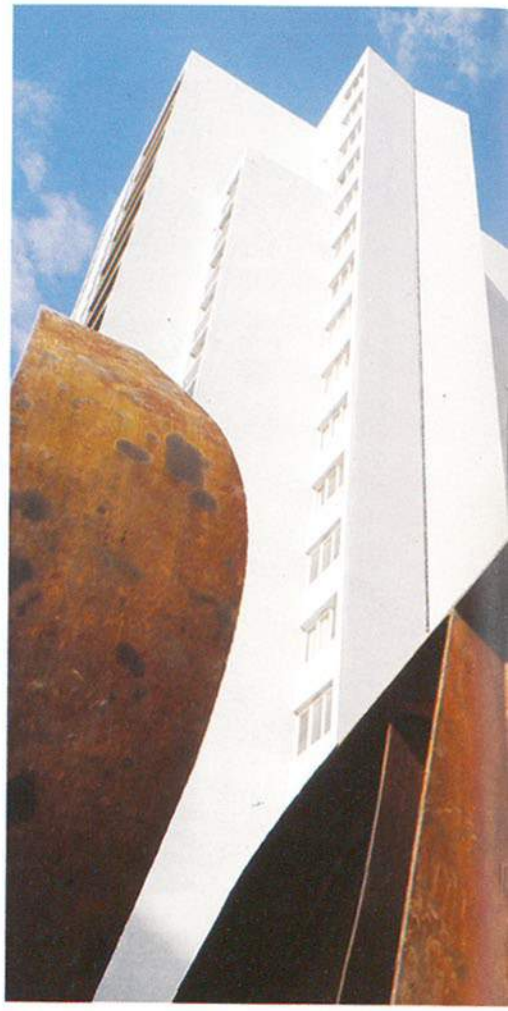

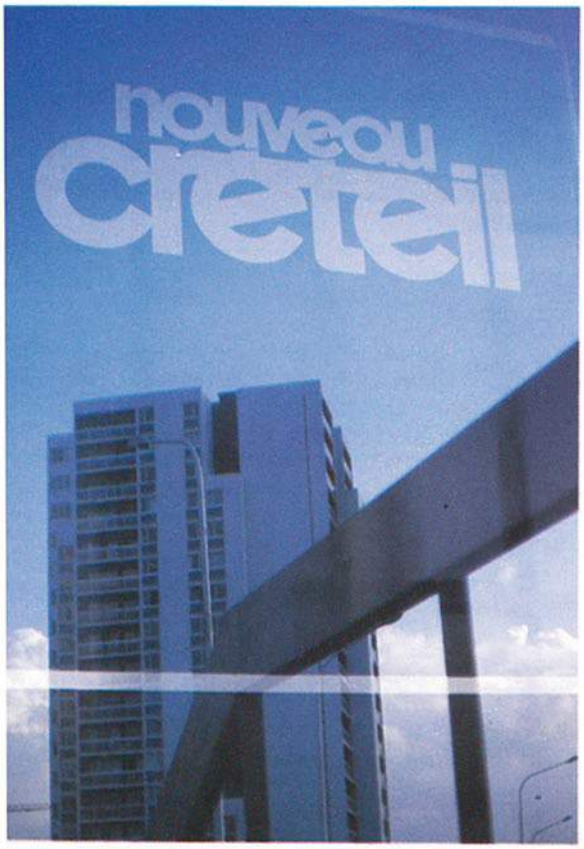
nouveau
creteil

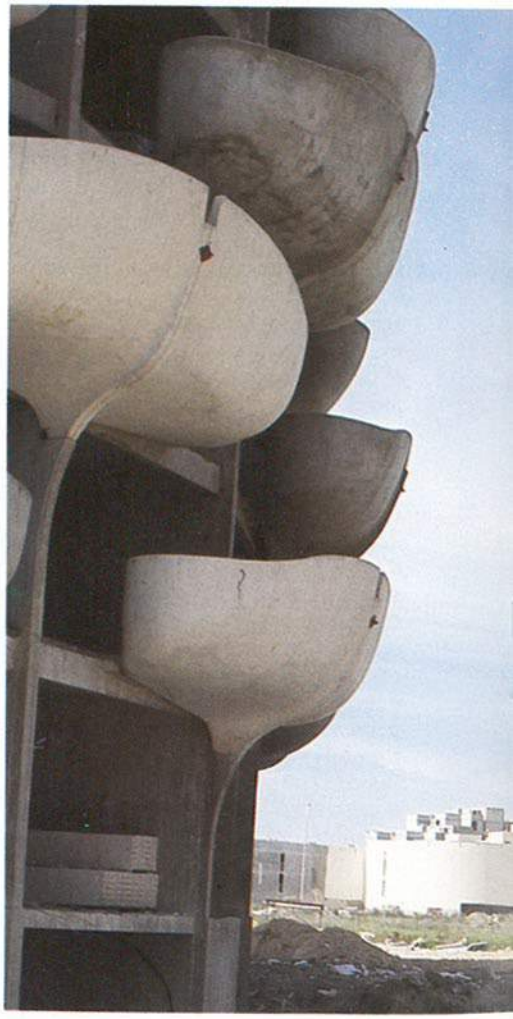

LA "CITE POLYCHROME" N'AURA PAS LIEU

L'aspiration utopique à une synthèse entre les arts, qui verrait travailler main dans la main peintres, sculpteurs et architectes, est récurrente, de la Renaissance au Bauhaus. On l'a vu resurgir nommément dans l' après-guerre en France (voir le débat "Synthèse des arts" où se retrouvent, entre autres, Fernand Léger et Le Corbusier). A la fin des années 60, une nouvelle race de plasticiens apparaît, les coloristes, qui, avec l'assentiment des acteurs de l'environnement, interviennent dans des domaines qui vont du design à l'aménagement. Cette passion gagne aussi l'architecture et l'urbanisme.

Créteil, qui se veut ville-pilote en toutes choses, se devait donc d'avoir son conseiller chromatique. Elle ne fait pas les choses à moitié, et appelle le pape de l'époque en la matière, V. Vasarely, pour assurer "la coordination des effets colorés à l'échelle de la nouvelle ville" : "Dans ce coin de plaine de Seine, sous les ciels d'Ile-de-France aux nuances si tendres et si délicates mais où les gris l'emportent trop souvent sur les bleus, les roses et les ors et où étaient ainsi réunies par la nature toutes les conditions de la tristesse et de la morosité, j'ai souhaité que nos architectes et notre paysagiste donnent un nouveau relief à cette platitude et qu'en étroite collaboration avec eux vous opposiez à ces clairs obscurs les couleurs qui exprimeraient l'allégresse, la gaîté, la turbulence si indispensables au bon équilibre des hommes." (Discours du général Billotte prononcé le 9 juin 1971 pour l'inauguration du plafond de Vasarely dans le bâtiment de la Semaec).

Le père du cinétisme vient alors de théoriser ses réflexions sur l'art dans la ville avec son concept de "cité polychrome de l'avenir" : "Il faut recréer dans la cité l'équivalence de cette valeur équilibrante apportée jusqu'ici par une nature désormais absente. Il s'agit là d'une mutation fondamentale qui remet en question la notion traditionnelle de l'art. Une vaste synthèse s'impose, de nature à associer à la valeur plastique d'un espace physique une dimension psychique réelle qui instaure cet espace forme-couleur dans la conscience universelle. Le beau, de nos jours, ne peut plus se concevoir qu'au niveau social et intégré à l'environnement, c'est-à-dire à la cité. L'art doit être maintenant pensé au niveau de la place, de la rue, de l'usine, de l'aérogare,

de l'espace lui-même, ce qui implique une nouvelle optique dans la conception de l'échelle. Seule l'abstraction géométrique et son illusionnisme dégagé de la notion d'échelle humaine issue de la Renaissance est capable de la donner. Un espace nouveau à créer, comme celui de Créteil, pourrait être le point de départ de la cité polychrome du bonheur dans sa splendide diversité." (Vasarely, "La cité polychrome", *Demain Créteil* n°3, novembre 1971, p.11-12).

Malgré ces nobles intentions, les traces concrètes du passage de Vasarely à Créteil sont pour le moins discrètes (station de métro L'Echat, conseil sur le quartier de la Croix des Mèches, plafond de la Semaec) : il fut plus prolixe en déclarations fumeuses et en propagande pour la fondation qu'il bâtissait alors à Aix-en-Provence qu'en propositions concrètes.

En revanche, le quartier de la Haye aux Moines a fait l'objet, à la demande de son architecte Jean-Claude Bernard, d'un ambitieux projet de coloration par le plasticien Jean-Philippe Lenclos.

"Cet ensemble se compose comme une sculpture dans l'espace où les jeux des volumes s'organisent en des rythmes très affirmés. Ce quartier est situé en bordure d'une autoroute, et l'ensemble de ces tours sera visionné d'une façon globale et rapide par les automobilistes. Mon ambition a donc été de créer un ensemble animé, une lecture mobile. Au niveau de l'habitant, j'ai essayé de rendre l'échelle de ces édifices plus en relation avec l'être humain. Aujourd'hui, la nature n'est plus liée à l'architecture. Elle n'intervient plus que comme élément poétique, souvent rajouté, au même titre que la sculpture ou les aires de jeux. Il s'agit donc de retrouver une échelle, une nouvelle dimension poétique. La couleur peut, doit être un des instruments essentiels à ces retrouvailles.

A Créteil, j'ai choisi un rythme en diagonale pour rompre avec l'horizontal et le vertical. La gamme des couleurs a, volontairement, été limitée après une première palette très développée, ceci au bénéfice d'une meilleure expression de l'architecture." J.-P. Lenclos, "Volume-couleur", *Créé*, juillet-août 1971, p.63.

En effet, lors de la présentation de la première maquette colorée du quartier et de sa confrontation avec celles des opérations voisines, la stupeur fut grande. Vasarely conseilla à J.- P. Lenclos de reprendre sa copie à partir de la palette restreinte de beiges et ocres qu'il préconisait pour l'ensemble de la Zup, et qu'il avait lui-même mise en application sur les loggias des tours de la Croix des Mèches. Mais la seconde maquette n'eut pas plus l'heur de plaire aux aménageurs. On demanda un contre-projet au peintre Yvaral, qui remplaçait son père dans le rôle de coloriste-conseil pour tout le Nouveau Créteil. Sa maquette eut le succès qu'on imagine, et il arriva ce qui devait arriver : l'ensemble fut badigeonné de l'habituel "beurre frais".

J.-P. Lenclos devait finalement intervenir sur le groupe scolaire de la Haye aux Moines au titre du 1%, ainsi que, malgré l'absence totale d'enthousiasme du maître d'ouvrage, sur le mur du parking-silo de ce quartier, dans les deux cas avec une palette très vive.

Ces interventions mineures attirèrent l'attention d'un responsable de la Segece, qui réalisait non loin de là la rue commerçante du Palais sur les plans de l'architecte S. Goldenberg. J.P. Lenclos put y intervenir à nouveau plus librement dans des tonalités franches et dynamiques.

En somme, le Nouveau Créteil ne porte guère la marque de ses ambitions chromatiques initiales : la loi du marché, celle du blanc cassé, aura été la plus forte. Et il est significatif que les travaux récemment effectués sur les façades de la Zup tendent tous à une édulcoration de l'existant : suppression de l'opposition noir/blanc au Mont Mesly ; élimination des masses sombres ocre foncé des tours du quartier de la Préfecture, qui contrastaient avec des touches plus claires, pour noyer le tout dans un rose layette des plus seyants...

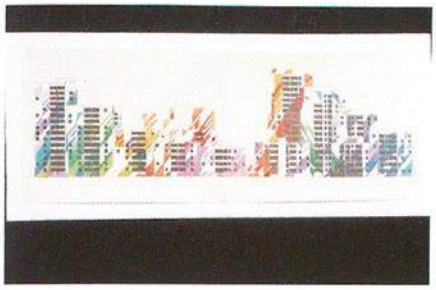

F. Puyplat, coloriste,
La Haye aux Moines, 1ère maquette

2ème maquette

3ème maquette

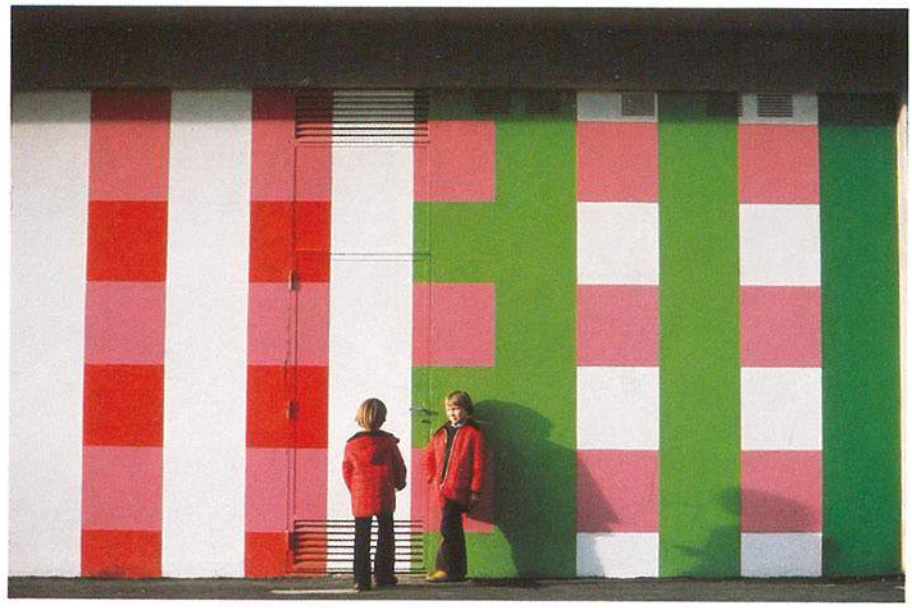

J. P. Lenclos, coloriste

Plaquette publicitaire SEMAEC

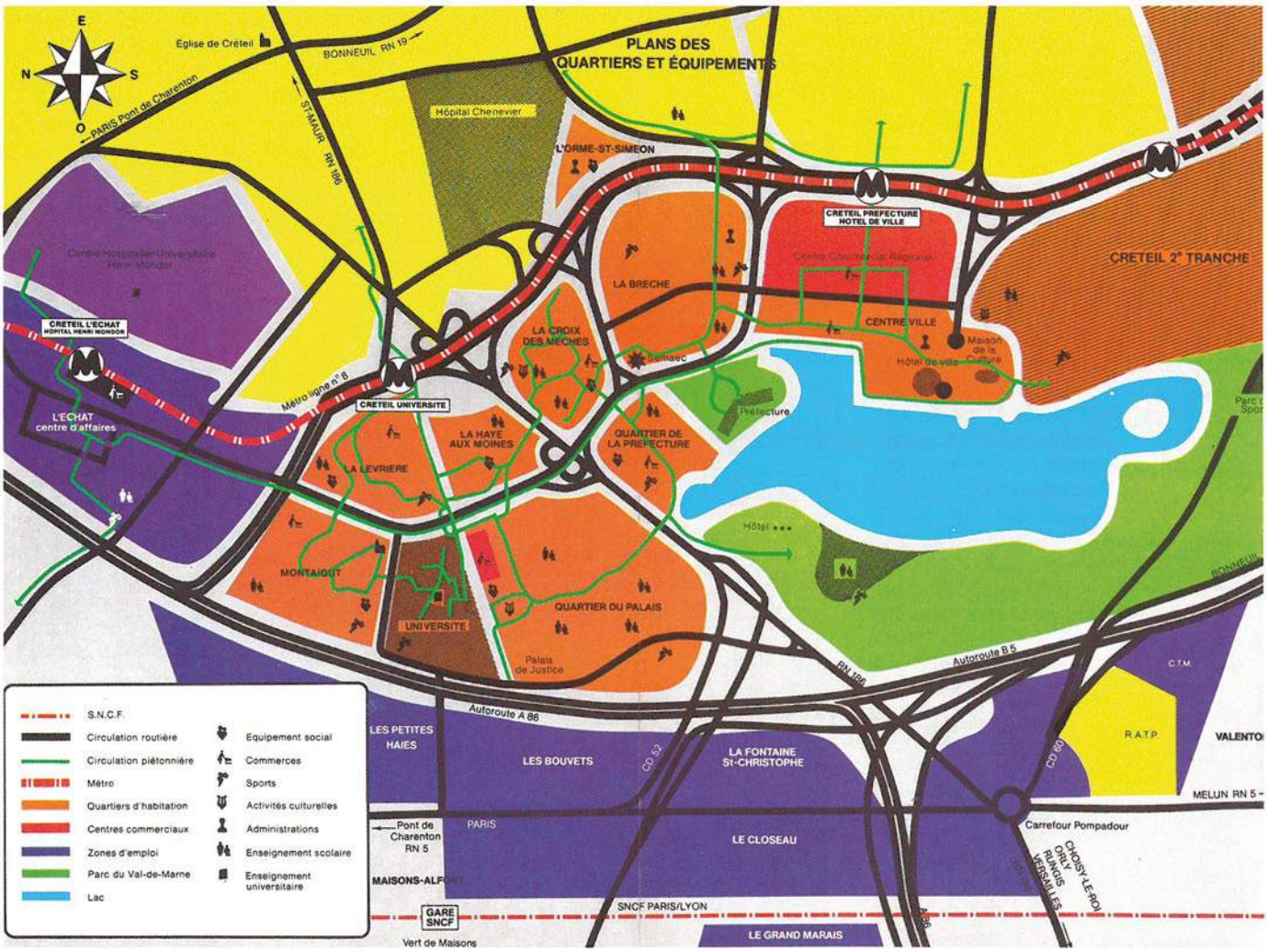

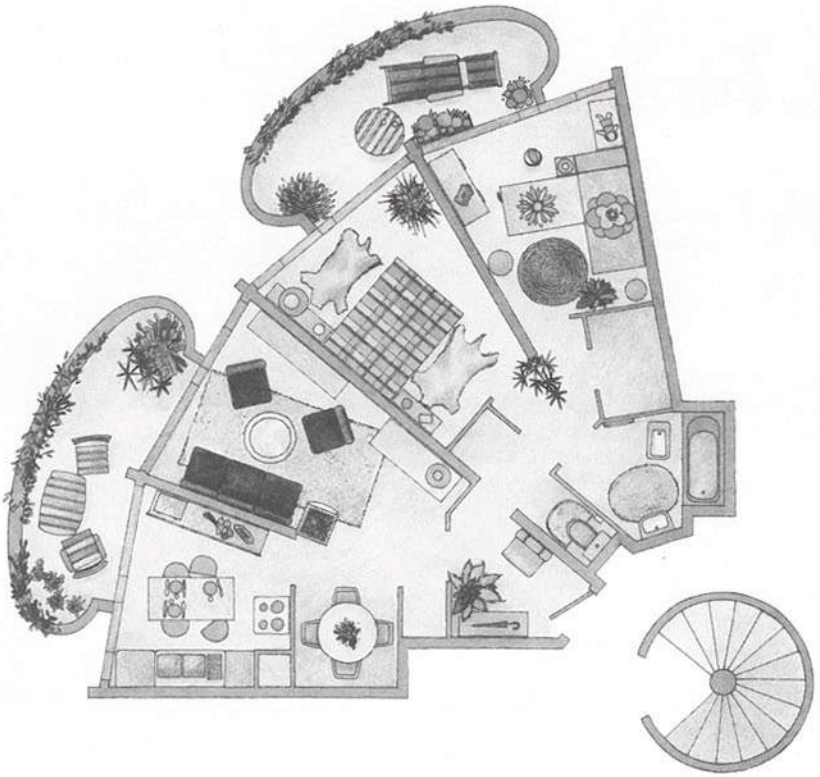

Plaquette OCIL "*Votre appartement au cœur du nouveau Créteil*"

QUARTIER DU PALAIS

Maîtres d'œuvre : Gérard Grandval ; Louis de Hoym de Marien.
Maîtres d'ouvrage : Ocil ; Sagi ; Cogedim.
Programme : 1897 logements (accession, location). 3 groupes scolaires (12 maternelles, 34 primaires) ; CES (1 200) ; crèche (60 lits) ; centre de protection infantile ; halte garderie ; centre socio-culturel polyvalent ; Cosec ; centre commercial (9 500 m2) ; parkings sous dalle ou boxes extérieurs.
Superficie du quartier : 21,4 hectares.
Dates : de 1972 à 1975.

Ce quartier, le plus vaste et le plus équipé du Nouveau Créteil, deviendra pour le grand public, grâce aux "choux" de Grandval, l'image emblématique de Créteil, voire des nouvelles banlieues. En revanche, ceux-ci représenteront un gros fiasco commercial pour l'Ocil, et un interdit de commande de logements pour leur concepteur.
Le plan-masse, dû à l'inventeur de l'"architecture végétale", proscrit les lignes droites et semble plus marqué par la culture pop que la tradition Beaux-Arts d'un Prix de Rome. En revanche, les horizontales des souples barres courbes de de Marien dialoguent avec les verticales touffues des plots de Grandval — dans la terminologie de l'architecte, les "choux" sont des silos de parkings entourés d'une couronne de logements à R + 6, les maïs des tours à R + 14 —, sur fond des disques plats des boxes et des écoles et des sinueuses des circulations piétonnes.
"L'architecture des bâtiments d'habitation du quartier du Palais à Créteil sera d'une certaine façon une architecture surmimétique. Je veux dire par là, une architecture proche du paysage, plus végétale que minérale, mais d'un paysage qui n'existe pas (dans le sens où les membres du groupe surréaliste se sont attachés à saisir la sur-réalité).
Autrement dit : si tout futur locataire ou propriétaire (utilisateur : vilain mot) est en droit d'attendre d'être hors d'eau, chauffé, de disposer d'un nombre suffisant de mètres carrés, de disposer des commodités et de pouvoir s'isoler de son voisinage, il n'est pas indifférent d'habiter dans la 124e cellule du 12e bloc de la 24e rue ou dans un chou vert au printemps, violet en automne. Question de terminologie, mais la terminologie implique de nouvelles formes, et peut-être à terme d'autres rapports entre les habitants, une sensibilité différente. Les circulations verticales et les gaines de ventilation constituent le noyau central auquel sont accrochées les pièces d'habitation. Les feuilles sont des jardins privés suspendus." (G. Grandval, *Techniques et Architecture*, septembre 1971, n° "Nouveau Créteil", p.99.)

Le projet a subi maints avatars : à l'origine, 5 choux et 15 maïs étaient prévus, afin que les voitures disparaissent totalement ; puis, la rentabilité des choux, pénalisés par les 4 niveaux de parkings silos, s'avérant problématique, 2 choux et 16 maïs... finalement, seuls 10 maïs et 1 chou furent réalisés, et le terrain sera densifié à la fin des années 70 dans sa partie sud par des tours de facture plus traditionnelle, voire banale.
Malgré (ou à cause de) une campagne publicitaire de choc (avec des slogans d'un goût exquis comme "Avant on naissait dans les choux, aujourd'hui on y vit" ou "Par ici les gros choux"), personne ne voulut habiter dans les "tours végétales". En matière immobilière, l'originalité ne paie pas. Pourtant les plans des cellules (3 ou 4 pièces uniquement) des choux — devenus par la suite pour le promoteur "épis", une connotation américaine ayant paru plus valorisante que celle apportée par le légume franchouillard — sont extrêmement banals : non traversants, avec entrée et séparation jour/nuit, mais, conséquence du parti formel, une largeur identique pour toutes les pièces et un éclairement pénalisé par l'omniprésence devant des baies pourtant généreuses des fameux balcons-pétales. L'architecture végétale aura été une idée généreuse qui, pour trouver finalement preneur, eut à mettre en œuvre un système de financement, là aussi original, de location-vente.

LE QUARTIER PREFECTURE

Maîtres d'œuvre : M. Andrault et P. Parat.
Maîtres d'ouvrage: UAP ; Stim ; RIVP.
Programme : 500 logements. Groupe scolaire (4 maternelles, 10 primaires) ; parking silo.
Superficie du quartier : 4,5 hectares.
Dates : 1974 ; 1981 (seconde pyramide).

Ce quartier donnant sur le lac illustre la difficile confrontation entre le réalisme de la raison foncière (la nécessité de densifier le secteur le plus petit de la première tranche de la Zup) et l'idéalisme des recherches typologiques sur l'habitat intermédiaire. Ainsi, six tours classiques à R + 18 (4 logements organisés en svatiska par niveau) surplombent deux petites "pyramides" à R + 3 abritant chacune 26 logements et le groupe scolaire conçu sur une même esthétique modulaire.
Ces pyramides sont une des concrétisations des réflexions menées depuis 1966 par Andrault et Parat sur un thème alors fort en vogue chez les architectes, l'habitat alternatif entre individuel et collectif. Elles suivent les réalisations d'opérations-prototypes à Epernay (1969) et Villepinte (1970) et préfigurent le système "Maisons-Gradins-Jardins", lauréat en 1973 du concours des Modèles-Innovations organisé par le ministère de l'Equipement. Ce dernier modèle, rendu plus économique après la rationalisation de la construction grâce à un système de banches parallèles tous les 6,20 m, et donc susceptible de passer dans les financements HLM, a été par la suite reproduit à des milliers d'exemplaires dans toute la France.
Cet assemblage sophistiqué d'avatars de maisons individuelles est réalisé à Créteil sur une trame carrée de 6,40 m. Chaque logement — il existe ici 11 cellules types, du 3 aux 6 pièces, avec une nette majorité de 5 pièces) — bénéficie d'un patio de près de 40 m2 et de deux accès : l'un, collectif, depuis le parking à rez-de-chaussée implanté au coeur du bâtiment ; l'autre, individuel, extérieur, par le patio. Le vocabulaire architectural est résolument contemporain : ossature apparente et jardinières-garde-corps en béton brut, murs de briques rigoureusement percés, toitures-terrasses.
On peut noter la qualité diverse des matériaux d'une opération à l'autre : les éléments préfabriqués en béton et les briques de la seconde pyramide sont ainsi bien supérieurs à ceux de la première.

L'ORME SAINT-SIMEON

Maîtres d'œuvre : Nicolas Le Maresquier et L. Bleuzet ; Eugène-Louis Sylvano ; B. Augros.
Maîtres d'ouvrage : FFF (logements) ; Gendarmerie nationale ; Groupement des sapeurs pompiers Paris Sud-est.
Programme : 280 logements ; caserne de gendarmerie ; caserne de pompiers ; clinique vétérinaire.
Date : 1974.

L'automobiliste lancé sur les voies du CD 1 et l'utilisateur du métropolitain aperçoivent tous deux sur leur droite, lorsqu'ils vont vers Paris, les formes aérodynamiques d'un petit groupe de bâtiments, la caserne des pompiers. A la pointe nord de l'ensemble, la tour d'exercice ponctue verticalement l'envolée plastique des bandes horizontales des balcons et des accents courbes et obliques qui les animent.

LA CROIX DES MECHES

Maîtres d'œuvre : Bernard Feypell et Edward Zoltowski, avec J. Charpentier et J. Caniffi.
Maîtres d'ouvrage : OPHLM de Créteil ; Semic ; FFF.
Programme : 782 logements (location, accession). Groupe scolaire (6 maternelles, 12 primaires) ; club socio-sportif ; crèche départementale (60 lits) ; halte garderie ; quelques commerces.
Superficie du quartier : 7,1 hectares.
Date : 1971.

Ce tout premier quartier du Nouveau Créteil, réalisé par d'anciens membres de l'agence de Jean Fayeton, donne un exemple de ce qu'aurait dû être l'ensemble de la nouvelle ville. Il repose en effet sur les principes qui réglaient strictement l'ensemble du premier plan-masse de la Zup : séparation rigoureuse des circulations par un système omniprésent de dalle piétonne au-dessus du sol réservé aux voitures, contraste formel, dans la tradition du modernisme pur et dur, entre les verticales sans complexe des tours et les horizontales de petites barres, le tout strié de balcons filants en altuglass. Ici, sept tours à R + 18 (5 logements HLM (les seuls de la première tranche de la Zup) par niveau) s'opposent au linéaire de six barres à redents à R + 3, aux petits pavillons qui forment le groupe scolaire et aux courbes et rampes de la crèche. Les plasticiens du Groupe de l'Œuf sont intervenus sur les parois de ces équipements.

LA HAYE AUX MOINES

Maître d'œuvre : Jean-Claude Bernard, pour Arc Architecture.
Maître d'ouvrage :Sagi.
Programme : 489 logements locatifs. Groupe scolaire (4 maternelles, 12 primaires) ; maison pour tous ; parking silo.
Superficie du quartier : 5,4 hectares.
Date : automne 1972.

Ce quartier — l'un des rares du Nouveau Créteil bien reconnu comme tel par ses habitants lors de la Consultation nationale sur l'habitat menée en 1979 — peut être regardé comme une sorte de manifeste pour une nouvelle forme d'urbanité et d'alternative à l'héritage du Mouvement moderne. Quatorze tours organisées en trois bandes décroissantes de R + 16 à R + 3 perpendiculairement au mail piéton paysager des Mèches définissent une ambiance urbaine dense, minérale, et une volumétrie finement travaillée de nombreux décrochements.
La partie "jour" des logements (4 par cage d'escalier) est identique pour tous les types du 2 aux 4 pièces, qui bénéficient tous d'un séjour double orientation et de balcons (parfois de loggias gagnées sur les décrochements). Le plan de la partie nuit (qui donne directement sur le séjour) est déterminé par la décomposition d'un module carré.
"Il est important d'étudier les espaces de la ville avec la même rigueur que les espaces privés que constituent les logements. Les espaces extérieurs, par les sensations qu'ils provoquent, par leur diversité, sont des catalyseurs des besoins informulés des groupes humains : incitation aux rencontres par petits groupes, à circuler, invitation à la fête, à toutes les formes de "spectacles" que constituent toujours les autres. Pour répondre à ces besoins il a été recherché de recréer un paysage de caractère véritablement urbain, en introduisant dans le cadre restreint de ce quartier une structure linéaire permettant d'avoir de petits espaces fermés à caractère minéral, mais à vocation différenciée, en contraste avec l'environnement correspondant à une organisation de routes et de plantations, de "grand paysage" à l'échelle de la ville nouvelle. La structure des appartements permet une double vue : côté rue intérieure ; côté "ville". Tout est fait pour que cette rue serve de rassemblement occasionnel et constant aux habitants du quartier et aux passants. Les halls d'entrée donnent sur ces espaces. La maison pour tous et l'école, fortement intégrées à la masse des habitations, s'ouvrent sur cette voie et contribuent ainsi à l'animation."
Jean-Claude Bernard, note de présentation du quartier, septembre 1972.

LA LEVRIERE

Maître d'œuvre : Maurice Novarina.
Maîtres d'ouvrage : Meunier, Sinvim, RIVP, L'Abeille.
Programme : 859 logements (accession et location). Groupe scolaire (8 maternelles, 17 primaires) ; crèche (60 lits) ; halte garderie ; complexe sportif type Cosec ; piscine Iris ; antenne commerciale.
Superficie du quartier : 8,2 hectares.
Dates : de 1972 à 1974.

Seize tours de R + 16 à R + 6 rassemblent, derrière des façades uniformément animées de bandes horizontales colorées dues à Yvaral, un programme complexe (plusieurs promoteurs). Au cœur de l'opération, un jardin sur dalle (les parkings sont au niveau du sol). Les logements ont une distribution très classique, avec toutefois des salles de bains éclairées naturellement. Ce quartier, qui fait pendant à la Haye aux Moines de l'autre côté du mail des Mèches, avait connu, lors de la phase de conception, une conception beaucoup moins sage, de type proliférant.

LE MONTAIGUT

Maître d'œuvre : Gustave Stoskopf.
Maître d'ouvrage : Saiem (Scic).
Programme : 1 086 logements (accession et location). Foyer de personnes âgées ; groupe scolaire (6 maternelles, 17 primaires) ; église ; superette ; parkings sous dalle.
Superficie du quartier : 11 hectares.
Dates :1974 (première tranche) ; 1977 (deuxième tranche).

Par l'architecte du grand-ensemble du Mont Mesly (1 500 logements réalisés pour la Scic entre 1957 et 1968), un immeuble annulaire d'un vocabulaire résolument moderne entoure un jardin sur dalle. La perspective ouverte par les trois vides ménagés dans cette enceinte est fermée par des tours à R + 19, tandis qu'une barre courbe à R + 8 double une portion de l'anneau.
"Pour les enfants du quartier, les légères dénivellations du jardin deviendront des "montagnes". Le ruisselet alimenté par une pièce d'eau riche de nénuphars deviendra une nouvelle "rivière enchantée"." (G. Stoskopf, *Techniques et Architecture*, septembre 1971, p.102.)

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

CCR "Créteil Soleil"

Maîtres d'œuvre : M. Dacbert et M. Stenzel.
Maître d'ouvrage : Segece.
Programme : centre commercial régional pour une population de 700 000 habitants, parking de 5 500 places.
Surface : 90 000 m2 de surface commerciale utile.
Date : automne 1974 (inauguration).

Centre commercial du Palais

Maître d'œuvre : S. Goldenberg.
Maître d'ouvrage : Segece.
Programme : centre commercial de secteur pour une population de 200 000 habitants.
Surface : 95 000 m2 de surface commerciale utile.
Date : 1974.

La fonction commerciale, censée aussi cristalliser l'animation et le brassage social de la ville, est parfaitement hiérarchisée dans le Nouveau Créteil : en haut le CCR, puis les centres de secteur (Palais, Echat), enfin des centres de relais. La Segece, une filiale de la Compagnie bancaire, en réalise l'essentiel. Les contraintes de tels programmes ne favorisent guère la création architecturale. Au Palais, on peut cependant noter la tentative de création d'une rue marchande à ciel ouvert et le vigoureux traitement coloré de J.-P. Lenclos.

PREFECTURE

Maître d'œuvre : Daniel Badani.
Maître d'ouvrage : ministère de l'Intérieur.
Programme : préfecture (bureaux, accueil du public) et conseil général du Val-de-Marne ; logements de fonction ; restaurants ; parking ; jardins.
Surfaces : 5 ha (terrain) ; 28 000 m2 h.o. (superstructure) ; 10 000 m2 h.o. (infrastructure).
Dates : 1965 (commande, début des études) ; 1968 (début du chantier) ; 1970 (ouverture).

La Préfecture est le premier équipement réalisé de la cité administrative du chef-lieu du nouveau département du Val-de-Marne ; il appartient à une série de programmes similaires lancés à la suite de la réforme départementale de la région parisienne en 1964. Le même architecte recevait alors la commande du palais de justice, des archives départementales (réalisés) et des hôtels de police et des finances. Le bâtiment occupe un site privilégié au bord du lac nouvellement créé ; il tire parti de cette situation par sa forme de barre coudée qui embrasse le plan d'eau. Les sept niveaux de bureaux à cloisons mobiles, enveloppés d'une façade légère de verre réfléchissant doré se détachent sur un socle transparent dans sa partie accessible au public. En revanche, les volumes bas des services généraux, des salles de réunions et du logement du préfet apparaissent plus massifs et ancrent l'ensemble dans la pente du terrain. Les pignons étroits sont traités, de même que le décrochement qui marque, côté ville, l'entrée, comme des événements plastiques. L'ensemble, d'une monumentalité sereine, et le luxe des matériaux traduisent le poids et la force de cette administration nouvelle.

PALAIS DE JUSTICE

Maître d'œuvre : Daniel Badani.
Maître d'ouvrage : ministère de la Justice.
Programme : tribunal de grande instance de Créteil (15 chambres, accueil du public, bureaux).
Surfaces : 29 000 m2 h.o. ; 10 000 m2 utiles (infrastructure) ; 12 500 m2 utiles (superstructure).
Dates : 1965 (commande) ; 1976 (début du chantier) ; janvier 1978 (ouverture).

L'édifice est composé de deux corps de bâtiments : un "temple de la justice", bas et monumental (R + 2 sur 2 niveaux de sous-sol), regroupe les salles d'audience et est accessible depuis le mail piéton des Mèches ; il assure le premier plan d'une tour de bureaux (R + 16) qui, côté sud-ouest et voirie automobile, adopte la forme de circonstance d'un fléau. L'ensemble est monumentalement axé sur le mail ; le hall des pas perdus met en œuvre un astucieux système de poteaux préfabriqués de béton s'évasant au sol pour former des alvéoles d'attente, dans une esthétique typiquement années 70.

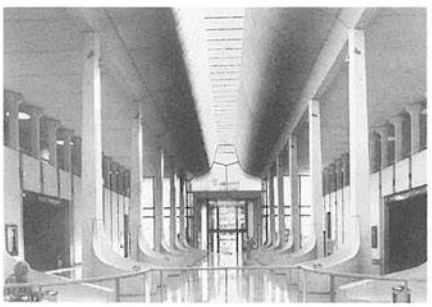

HOTEL DE VILLE

Maître d'œuvre : Pierre Dufau.
Maître d'ouvrage : ville de Créteil.
Programme : mairie de la commune : bureaux, accueil du public, salles de réunion et de réception, locaux sociaux.
Dates : 1968 (commande) ; 1972 (début du chantier) ; fin 1974 (inauguration).

Point d'orgue de la première tranche du Nouveau Créteil, l'hôtel de ville conclut, avec son volume vertical, la première phase d'urbanisation de la nouvelle ville le long du lac. Il est composé de deux éléments cylindriques principaux : une tour à R + 11 abrite les bureaux (75 m de haut, 24 m de diamètre) ; un "camembert" — cylindre bas de quatre niveaux partiellement enterrés (40 m de diamètre) — donne directement sur la dalle et accueille les espaces publics. L'ensemble est calé par la fine tour des circulations verticales, qui double celle des bureaux.
Compte tenu du mauvais sous-sol, l'édifice fait appel à une technique sophistiquée : la tour repose sur un seul appui central, dont les pieux descendent très profondément dans la terre. Au sommet de ce noyau, dix consoles radiales en béton portent chacune une supente métallique qui reçoit l'ossature métallique des planchers en béton des niveaux. La structure du bâtiment bas est conçue sur un principe similaire de suspension. Les façades lisses sont en verre fumé (l'édifice est climatisé).
L'effet monumental voulu à l'origine — les verticales des volumes simples de l'hôtel de ville devaient se détacher, seules, sur le vide de la dalle et, au nord, les horizontales des barres en gradins du front du lac — est finalement noyé dans un flot d'urbanisation plus dense et moins réglé que sur les premières esquisses. Cela n'empêchera pas Dufau, un rien hâbleur, de porter bien plus tard ce jugement empreint d'une curieuse fausse modestie : "Ce bâtiment a suscité un miracle : tout le monde le trouve bien. Nous avons une étoile au Michelin, plus une étoile pour l'esplanade. Et j'ai dit que j'étais sûr d'avoir réalisé un chef-d'œuvre à me fier au nombre de personnes qui cherchent à se l'attribuer. En tous cas, je ne me l'attribue pas à moi seul. Il y avait une ambiance de réussite. Comme dans la mayonnaise, il y a une part de mystère dans le bâtiment."

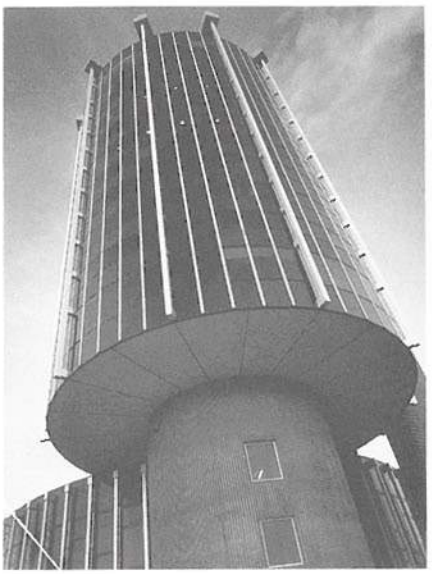

LA PERNODERIE

Maître d'œuvre : Jean Willerval.
Maître d'ouvrage : société Pernod.
Programme : siège social (bureaux et locaux sociaux) ; usine de production (fabrication (laboratoires, cuverie) ; embouteillage, stockage, expédition).
Surfaces : 5 ha (terrain) ; 39 000 m2 (planchers).
Dates : 1967 (premières études de programmation) ; 1971 (début du chantier) ; fin 1974 (mise en service).

Le programme complexe de cette exceptionnelle réalisation industrielle s'est traduit par un parti en plusieurs blocs, qu'unifie visuellement le capotage uniforme des masses par un panneau sandwich de forme trapézoïdale en aluminium anodisé.
Le plan, fonctionnel, suit le processus : un bloc associe laboratoires et cuverie ; l'autre l'embouteillage, le stockage et l'expédition automatisée. Ces unités sont connectées entre elles et à l'immeuble des bureaux par une galerie de liaison nommée "métro".
Le pivot de la composition est bien sûr la pyramide inversée des bureaux, qui domine de ses cinq étages l'ensemble et un dernier édifice bas qui regroupe les services sociaux. Ce bâtiment-phare, clairement perceptible depuis l'autoroute et les voies de chemin de fer qui longent le terrain, participe de l'image de marque de l'entreprise (dix ans plus tard, sa forme de triangle sur la pointe est symboliquement reprise dans le logo de la société). Il est d'une grande complexité technologique : l'ossature en béton armé comprend, en façade sur les étages, 17 poteaux porteurs inclinés à 20° et 5 poteaux intérieurs. Le plancher haut du rez-de-chaussée à poutraison croisée (certaines atteignent 2 m de haut), qui reprend l'ensemble des charges, est en béton précontraint, tout comme la poutre périphérique qui le ceinture. La tour de béton regroupant à l'ouest les circulations verticales assure le contreventement de l'édifice.
Les plateaux paysagers de la pyramide, de même que les espaces de production, ont été mis en couleurs dans une gamme typiquement années 70 (violets, roses, oranges, turquoises, verts crus...) par Georges Patrix. Pour ce dernier, "Pernod-Créteil est le témoin actif démontrant que l'industrie peut avoir un autre visage".

LES ANNEES SOIXANTE-DIX : UNE PERIODE DE TRANSITION

Dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, comment caractériser les années soixante-dix ? Par mesure de comparaison et pour une mise en situation historique, il peut être utile de relever les traits essentiels de la décennie qui précède et de celle qui suit les années soixante-dix.

Au risque de procéder à des simplifications, et sachant qu'un tel propos mériterait de nombreux amendements, disons que les années soixante voient le développement de grandes entreprises de construction de logements collectifs dont il est souvent dit, par commodité, que leur conception s'inspire des principes de la Charte d'Athènes. Hors la ville, les Zup (Zones à urbaniser en priorité) se multiplient, tandis que dans la ville les zones de rénovation urbaine commencent à s'étendre en faisant préalablement table rase. Ce mouvement connaîtra bientôt son apogée avec le brusque achèvement de la période des "Trente glorieuses" consécutif à la première crise pétrolière de 1974 : c'est précisément en 1973 que le nombre de logements construits par an atteint le chiffre record de 550 000, pour ne plus ensuite que décroître régulièrement et passer, dix ans plus tard, sous la barre des 300 000.

Les années quatre-vingt, elles, sont indubitablement marquées par la multiplication des grands projets, faisant de l'architecture l'auxiliaire indispensable d'une politique de prestige. Ces grands projets, ceux réalisés sous l'égide de l'Etat comme ceux réalisés à l'initiative de collectivités territoriales, mettent en avant la dimension publique de l'architecture, qui trouve encore à s'inscrire dans la construction de très nombreux équipements : lycées, hôpitaux, musées, palais des congrès, etc. Tous ces projets font l'objet de concours qui attisent la rivalité entre architectes. Ceux-ci sont sommés de surprendre les jurys, puis le grand public : l'architecture est devenue un véritable enjeu médiatique; elle est un vecteur essentiel de communication et de glorification de l'esprit d'entreprise.

Entre ces deux décennies si opposées, les années soixante-dix sont une période de transition, de renversement de tendance, et l'activité de la construction suit assez exactement les fluctuations de l'activité économique. Un premier renversement de tendance a déjà été mentionné, il concerne l'inversion de la courbe du nombre de logements construits. Un second renversement significatif est l'inversion de la proportion des logements collectifs par rapport aux logements individuels : en 1970, les deux tiers des logements construits sont collectifs ; en 1980, les deux tiers sont individuels. Symptôme d'une profonde mutation, marque d'une désaffection pour un type d'habitat qui avait voulu répondre à une crise du logement dramatique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais n'avait jamais suscité l'adhésion d'une population qui rêvait toujours d'habiter des pavillons plutôt que des appartements.

Un concours du début des années 70 où se confrontent un projet urbain mégastructurel et un projet "proliférant"

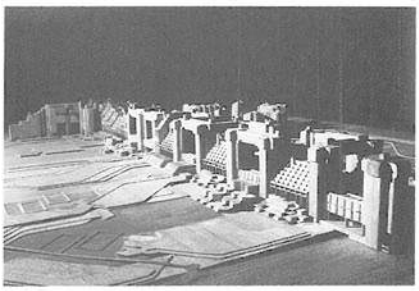

Equipe AUA - Ricardo Bofill (Taller deArquitectura) avec Jean Ginsberg et Martin S. Van Treeck : projet de concours pour la ville nouvelle d'Evry, 1971-1972.

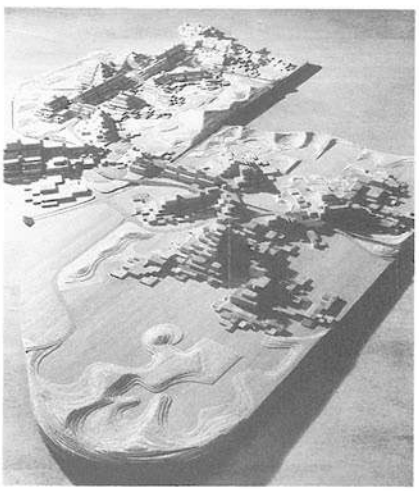

Equipe Andrault et Parat avec SCAU: G. Autran, T. Gruber, A. Longo, M. Macary, P. Molle, A. Zublena : projet de concours pour la ville nouvelle d'Evry, 1971-1972. Projet lauréat qui donna lieu à la réalisation des "Pyramides" d'Evry.

Cette mutation est corrélative d'un mouvement de critique de la production massive et répétitive, critique qui avait commencé dès le milieu des années soixante: des architectes avaient imaginé des systèmes combinatoires de cellules qui rompaient avec les additions rectilignes, verticales ou horizontales; l'exemple phare avait alors été l'ensemble "Habitat 67" de l'exposition de Montréal, un amoncellement de "briques" qui déjouait toute régularité simple et faisait de la variété, de la diversité volumétriques de nouvelles valeurs positives.

Au début des années soixante-dix, en particulier sous l'impulsion du Plan-Construction créé en 1971, une nouvelle politique publique incitative en matière d'opérations expérimentales est définie. Celles-ci doivent mettre en œuvre des procédures d'industrialisation "ouverte", qui supposent une réflexion sophistiquée sur les dimensionnements et l'utilisation de composants compatibles.

L'industrialisation "ouverte" prend le contre-pied de celle, "fermée", des chantiers de construction des années précédentes où les procédés de préfabrication lourde étaient largement dominants. C'est alors l'âge d'or du rêve combinatoire pour lequel les maîtres mots sont "innovation" et "diversité". C'est aussi le moment de développement d'une architecture qui, rapidement, va être nommée "proliférante" parce qu'elle multiplie les exemples de bâtiments dessinés à partir de trames permettant l'imbrication complexe des cellules d'habitation.

Les objectifs poursuivis par les opérations expérimentales ne sont pas seulement d'ordre constructif. Ils sont aussi d'ordre sociologique : après 1968, des travaux pluridisciplinaires veulent renouveler les façons d'appréhender la question du logement et celle des équipements sociaux ; des enquêtes se développent, qui visent à repérer de nouveaux paramètres de confort ; des habitants sont quelquefois appelés à donner leur point de vue pour la définition de leur futur logement : la vague "participationniste" est lancée. Rien d'étonnant donc à ce que soient mises au point des typologies de ce qui est maintenant nommé "habitat intermédiaire", qui cherche à donner à un habitat collectif

de basse densité des qualités comparables à celles du logement individuel : dès lors, les appartements en duplex ne sont plus rares, les terrasses deviennent un attribut essentiel du logis, les cellules se diversifient et s'individualisent.
Cette réflexion sur l'habitat va pourtant rapidement trouver ses limites, car elle bute sur un problème de plus en plus manifeste : comment donner aux ensembles construits une lisibilité urbaine ? comment des ensembles régis par des règles de constitution qui leur sont individuelles peuvent-ils s'assembler avec d'autres opérations sans que s'installe une cacophonie dont les villes nouvelles, récemment créées, nous donnent des exemples précoces ?
La critique de l'achitecture "proliférante" s'engage parallèlement à la reconstitution d'une culture urbaine pour laquelle les villes nouvelles vont être un terrain privilégié d'expérimentation. Si l'architecture "proliférante", par l'ampleur de son développement, est un phénomène relativement spécifique à l'architecture française, la réflexion sur l'architecture urbaine, en revanche, s'inscrit dans un panorama européen où l'Italie fait figure de référence obligée.
Plusieurs concours vont manifester les nouvelles préoccupations d'aménagement urbain, principalement organisés par des villes nouvelles alors portées par un vent d'optimisme, en particulier : en 1971-1972 à Evry pour un ensemble de 7 000 logements et leurs équipements; en 1973-1974 à Marne-la-Vallée pour 3 000 logements à Cergy-Pontoise, en 1976 avec le concours "Maisons de ville", en 1978 avec le concours "Immeubles de ville". Ces concours vont souvent servir de "modèles" pour d'autres situations, en même temps qu'ils ne cessent de poser une question lancinante : comment faire la ville aujourd'hui ? Les tracés urbains vont essayer de retrouver les figures conventionnelles des rues, des places, des îlots; un penchant pittoresque et historiciste ne sera pas absent de nombreux projets qui commencent à être qualifiés de post-modernes. Le temps des Zup est dépassé, remplacé par celui des Zac (Zones d'aménagement concerté), des zones dont les plans d'aménagement tentent d'associer et de concilier des opérations conçues par différents architectes pour différents promoteurs, publics ou privés : s'ouvre le règne de "l'économie mixte".
Avec la réflexion sur l'architecture urbaine, une nouvelle génération d'architectes révèle ses ambitions ; elle est très liée aux unités pédagogiques d'architecture créées après 1968, au sein desquelles les débats sur la ville et l'architecture ont parfois trouvé un terrain d'élection.
Les confrontations d'idées donnent souvent lieu à des polémiques virulentes. Elles ébranlent et érodent le pouvoir d'architectes qui avaient conçu et réalisé les grands ensembles, les rénovations urbaines et autres Zup des années cinquante et soixante : on sait déjà que de très nombreuses opérations de ces années là devront être, sinon démolies, du moins profondément réhabilitées ou transformées.
Les années soixante-dix, en même temps qu'elles vivent une crise idéologique et professionnelle attisée par celle de la construction, sont donc une période de critique et de contestation : à l'optimisme d'une croissance dont on croyait qu'elle se poursuivrait indéfiniment a maintenant succédé l'inquiétude, l'incertitude, le doute quant aux solutions à apporter aux dysfonctionnements urbains les plus criants : que faire de territoires tombés en friche à la suite de mutations industrielles dont les effets sociaux sont quelquefois dramatiques ?, comment réagir face à la paupérisation croissante d'ensembles de logements qui tendent à devenir des ghettos ?, comment faire pour que ne s'installe pas une ville "à deux vitesses" ?
Autant de questions qui sont toujours d'actualité pour ceux qui veulent encore croire qu'une civilisation urbaine est possible. Autant de questions qui, malgré quelques bonnes volontés et initiatives, avaient somme toute été éclipsées lorsque l'actualité médiatique était principalement alimentée par la chronique des réalisations d'opérations exceptionnelles ou prestigieuses, et ne se laissait que momentanément troubler par des explosions sociales sporadiques, mais de plus en plus fréquentes et violentes, qui nous venaient de périphéries en difficulté.

Deux des opérations les plus célèbres des années 70, représentatives des nouvelles préoccupations d'architecture urbaine.

Christian de Portzamparc (avec Georgia Benamo) : ensemble de logements "Les Hautes Formes", Paris, 1975-1980.

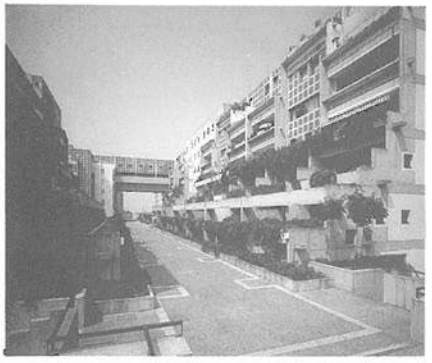

Henri E. Ciriani (AUA) : ensemble de logements "La Noiseraie", Noisy-le-Grand, ville nouvelle de Marne-la-Vallée, 1975-1980.

Une opération typique de "maisons de ville" en ville nouvelle à la fin des années 70.

Stanislas Fiszer (avec M. Ducharme, C. Larras, J. P. Minost) : ensemble de logements, quartier des Eguerets, Jouy-le-Moutier, ville nouvelle de Cergy-Pontoise, 1976-1980, réalisé à la suite du concours "Maisons de ville" (1976).

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne
Conception : Patrick Urbain et Catherine Virassamy.

CONCEPTION DE L'EXPOSITION

Commissaire de l'exposition : Guillemette Morel-Journel.

Scénographe : Art Land.

Affiche et catalogue : graphisme Gisa Bustamante, assistante Claudia Reis.

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Photographes : B. Allard, J. Biaugeaud, J. Bastide, F. Collard, G. Guillat, M. Masquelier, Mazo.

PRETEURS DE L'EXPOSITION

Archives municipales de Créteil. Archives départementales du Val-de-Marne. Préfecture du Val-de-Marne. Département du Val de Marne. Tribunal de Grande Instance de Créteil. Semaec. Ocil. CCR Créteil Soleil. Société Pernod. Agence Andrault Parat. Arc Architecture, Jean-Claude Bernard.
Cabinet Badani Roux-Dorlut. Cano (centre d'animation de l'Oeuf). Agence Feypell et Zoltowski. Gérard Grandval. Atelier 3D Concept, Jean-Philippe Lenclos. Agence Willerval.

Merci à : D. Alfonsi, D. Badani, M. Barboiron, A. Batifoulier, J.-C. Bernard, M. Boniface, M. Colon, P. Créac'h, J.-M. Escalier, G. Grandval, C. Hubert, X. Lacoste, S. Lainé, J.-P. Lenclos, J. Lucan, E. Lyron, M. Montebran, P. Parat, A. Piantanida, G. Ragot, B. Vayssière, J. Willerval, E. Zoltowski et, surtout, Isabelle Reus.

POUR MONSIEUR
CRÈME DE TOILETTE
DOBIN
CADOLLE
PARIS
1258

caue 94

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
DU VAL-DE-MARNE. 10 rue Carnot 94600 Choisy-le-Roi. (1)48.52.55.20

N° ISBN
2.9506156.0.0
Prix : 25 F